
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT-TROISIÈME ANNÉE
N° 6311
LUNDI 8 AVRIL 2019

PARAISANT
TOUS les LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Décisions d'estimer en justice **Page 932**

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signatures à des fonctionnaires territoriaux
..... **Page 933**

- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 934**

- Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire N°: 2019 C 4292 LDR/DDI **Page 935**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 936**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis **Page 979**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Page 979 à 984**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. et Mme D. contre l'arrêté du 13 décembre 2018 délivrant le permis de construire n° PC 069 389 18 00200 à la société Vinci immobilier résidentiel pour la construction d'une résidence étudiante de 77 logements, le changement de destination d'un entrepôt en un logement et la démolition d'entrepôts sur un terrain situé au 15 rue transversale à Lyon (69009) (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée "rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions" ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 1901427-2 du 12 février 2019 déposée par Mme et M. D. représentés par Me Guillaume Picon, avocat ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme et M. D. représentés par Me Guillaume Picon, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté du Maire de Lyon du 13 décembre 2018 délivrant le permis de construire n°PC 069 389 18 00200 à la société Vinci immobilier résidentiel pour la construction d'une résidence étudiante de 77 logements, le changement de destination d'un entrepôt en un logement et la démolition d'entrepôts sur un terrain situé au 15 rue transversale à Lyon (69009) ;

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2 – M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 25 mars 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Michel LE FAOU

Décision d'ester en justice - Appel de M. T.P. contre le jugement n° 1606180 du 17 octobre 2018 rendu par le Tribunal administratif de Lyon rejetant la demande de condamnation de la Ville de Lyon au versement de la somme de 40 000 € en réparation des préjudices consécutifs à l'exécution irrégulière de ses contrats successifs et à l'illégalité de la décision de non renouvellement de contrat (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel ;

Vu la requête n° 18LY04473 du 14 décembre 2018 déposée par M. T.P., représenté par Me Thierry Monod, avocat ;

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. T.P., représenté par Me Thierry Monod, devant la Cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du jugement n° 1606180 du 17 octobre 2018 rendu par le Tribunal administratif de Lyon,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 40 000 € à titre de dommages et intérêts en réparation des préjudices subis du fait des fautes et manquements constatés à l'occasion de la réalisation de la relation au travail ainsi qu'en réparation des préjudices subis du fait du non renouvellement notifié,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 1^{er} avril 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Gérard CLAISSE

Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale – Mme Corinne Dussert (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)service des mairies d'arrondissement

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

Vu la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018 portant instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu l'article L 18 du code électoral ;

Vu l'article L 2122-19 du code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Corinne Dussert, Directeur territorial au Service des mairies d'arrondissement, est déléguée :

- à signer toutes les décisions d'inscription et de radiation des listes électorales relevant de la compétence du Maire, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 26 mars 2019

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

Délégation de signature à un fonctionnaire territorial – M. Jean-Yves Marchand (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)service des mairies d'arrondissement

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

Vu la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018 portant instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu l'article L 18 du code électoral ;

Vu l'article L 2122-19 du code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article Premier. - M. Jean-Yves Marchand, Attaché contractuel au Service des mairies d'arrondissement, est délégué :

- à signer toutes les décisions d'inscription et de radiation des listes électorales relevant de la compétence du maire, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 26 mars 2019

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

Délégation de signature à une fonctionnaire Territoriale - Mme Emmy Juyaux (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)service des mairies d'arrondissement

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu les articles R 2122-8 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article Premier - Mme Emmy Juyaux, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à la Mairie du 4^{ème} arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,

- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 26 mars 2019

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34653	Zone 30 Mazenod Lyon 3 (circulation)	<p>La zone dénommée Mazenod, définie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue de la Part-Dieu(3), du quai Victor Augagneur(3) jusqu'à l'Avenue Maréchal de Saxe - rue Mazenod(3) du quai Victor Augagneur(3) jusqu'à l'Avenue Maréchal de Saxe(3) - rue Chaponnay(3), du quai Victor Augagneur(3) jusqu'à l'Avenue Maréchal de Saxe(3) - rue Aimé Collomb(3) - rue Montebello(3) - rue Jean Larrivé(3) - rue de la Victoire(3) - rue Mortier(3) - rue Commandant Dubois(3) - rue de Sévigné, de la rue Servient(3) jusqu'à la rue Mazenod(3) - rue Pierre Corneille(3), de la rue Servient(3) jusqu'à la rue Chaponnay(3) - rue Duphot(3), de la rue Mazenod(3) à la rue Chaponnay(3) - rue Marius Audin(3) <p>Constitue une zone 30 au sens de l'article R 110-2 du code de la route.</p> <p>Les règles de circulation définies à l'article R 110-2 du code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation.</p> <p>L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone 30.</p>	20/02/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2019RP35375	Feux d'intersection et feux d'intersection cycles à l'intersection de la Rue Mazenod et de l'Avenue Maréchal de Saxe Lyon 3 (circulation)	<p>Les prescriptions suivantes s'appliquent.</p> <p>La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Mazenod(3) et de l'avenue Maréchal de Saxe(3).</p> <p>En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Mazenod(3), et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.</p> <p>La circulation des cycles circulant rue Mazenod(3) dans le sens Ouest-Est est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux.</p> <p>En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les cycles circulants rue Mazenod(3) dans le sens Ouest-Est et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.</p> <p>Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée du rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Mazenod(3) sens Ouest-Est vers l'avenue Maréchal de Saxe sens Nord-Sud, - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Mazenod (3) sens Est-Ouest vers l'avenue Maréchal de Saxe (3) sens Sud-Nord, - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue Maréchal de Saxe (3) sens Nord-Sud vers rue Mazenod (3) sens Est-Ouest, - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue Maréchal de Saxe (3), sens Sud-Nord vers la rue Mazenod(3) sens Ouest-Est. 	20/02/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire N°: 2019 C 4292 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise Ert Technologies sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de de la Ville de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3642-2, les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire, les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 5^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de l'entreprise Ert Technologies ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des interventions dans des chambres de réseaux de télécommunication, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Ert Technologies assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon ;

Arrête :

Article Premier. - A partir du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 de 18 heures à 7 heures, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant :

- Dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72 heures et une longueur de 40 mètres au droit des chambres de réseaux de télécommunication.

Art. 2 - A partir du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 de 21 heures à 5 heures, les véhicules d'intervention de l'entreprise Ert Technologies sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, nonobstant le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 72 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'une circulation alternée devra faire l'objet d'un arrêté spécifique.

Art. 9. - les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 10. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, ou un emplacement dédié à un marché forain aux heures dudit marché ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 11. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 mètres de part et d'autre du chantier. Ce dernier ne devra pas gêner le passage du tramway mais servira à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 12. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 13. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société gestionnaire de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 14. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1,40 mètre sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 15. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 16. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia, etc.).

Art. 17. - le présent arrêté vaut autorisation de travail de nuit. Cette autorisation de travail de nuit est donnée à titre exceptionnel pour la période définie à l'article 1. L'entreprise chargée des travaux devra prendre toutes les précautions utiles, afin que les nuisances sonores ne troublent pas, dans la mesure du possible, la tranquillité des habitants. Seuls les engins homologués par arrêtés ministériels devront être utilisés.

Art. 18. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, toute intervention devra être signalée à l'OTEP ainsi que la bonne mise en place des panneaux, au minimum 3 jours ouvrés de début des travaux.

Art. 19. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8^{ème} partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4115	Entreprise Promia Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Route de Vienne	trottoir Ouest, au droit du n° 150	A partir du mercredi 27 mars 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 150 et la rue Général Gouraud	
			un cheminement piétons de 1,40 m sera balisé et sécurisé sur les emplacements de stationnement		côté Ouest, au droit du n° 150	
4116	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Bellecour	sur 25 m, au droit du n° 7	Le mardi 2 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus			
4117	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Félicent	des deux côtés de la chaussée	A partir du jeudi 28 mars 2019 jusqu'au mardi 2 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4118	Entreprise Isofibres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de la fibre optique pour la bibliothèque Béchevelin	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par des panneaux B15 et C18	Rue Béchevelin	sur 30 m de part et d'autre de la rue des Trois Rois	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
4119	Entreprise Hera Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bourgogne	côté impair, sur 10 m entre le n° 13 et n° 15	Le mardi 2 avril 2019
4120	Entreprise Group Geim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la giration de camion de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Verlet Hanus	des deux côtés, sur 10 m à l'Est de la rue André Philip	A partir du mardi 9 avril 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019, de 7h30 à 16h30
4121	Entreprise Holzem Gaël	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions manuellement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 90	Le mardi 2 avril 2019
4122	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement pour le véhicule de l'entreprise Ettp sera autorisé	Boulevard Jules Carteret	trottoir Est, sur 50 m au Sud de la rue Saint Jean de Dieu	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4123	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des cycles sera interdite	Cours Gambetta	sens Est/Ouest, entre la rue Duguesclin et le cours de la Liberté	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duguesclin	entre la rue de l'Abondance et le cours Gambetta	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h
				Cours Gambetta	entre la rue Duguesclin et le cours de la Liberté	
				Place Aristide Briand		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Gambetta	des deux côtés, entre la rue Duguesclin et le cours de la Liberté	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h30 à 17h
				Place Aristide Briand		
Rue Duguesclin	des deux côtés, entre la rue de l'Abondance et le cours Gambetta					
4124	Entreprise Janin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pensionnat	sur 15 m, au droit du n° 5	Le lundi 15 avril 2019
4125	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Gerland	sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud du n° 189	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 189, sur la contre-allée Est	
4126	Entreprise Sas Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Charles	sur 5 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
4127	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Quai Général Sarrail	au droit de l'immeuble situé au n° 6-7	Le mardi 2 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Cuvier et la rue Bugeaud	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté immeubles, entre le n° 8 et la rue Cuvier	Le mardi 2 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4128	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue des Alouettes	entre la rue Maryse Bastié et la rue Neuve de Monplaisir	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue des Lilas et la rue Maryse Bastié	
			la piste cyclable sera interdite sens Ouest/Est			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Maryse Bastié et la rue Neuve de Monplaisir
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 39 et n° 45	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue des Alouettes	au débouché sur la rue Maryse Bastié	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
4129	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Garibaldi	côté impair, entre le n° 275 et la rue Rachais	Le lundi 15 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rachais	côté impair, entre le n° 11 et la rue Garibaldi	
				Rue Garibaldi	côté impair, entre le n° 275 et la rue Rachais	
4130	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Cours Vitton	au droit de l'immeuble situé au n° 92	Le vendredi 5 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		entre le n° 100 et la rue Michel Rambaud	Le vendredi 5 avril 2019, de 8h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur 40 m entre le n° 100 et la rue Michel Rambaud	Le vendredi 5 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4131	Entreprise la Société de Production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une mini-série	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	sur la promenade, au droit de la partie comprise entre le n° 40 et le n° 56	A partir du vendredi 29 mars 2019, 8h, jusqu'au mardi 23 avril 2019, 8h
			l'installation de matériel technique sera autorisée sur les trottoirs	Rue de la Tourette	côté Ouest, au Nord du n° 2	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019
				Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 58	
			l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Rue Tabareau	sur l'esplanade située entre la promenade du boulevard de la Croix-Rousse et la rue Claude Joseph Bonnet	A partir du dimanche 31 mars 2019, 18h, jusqu'au jeudi 18 avril 2019, 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4132	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Bonaventure	trottoir Nord, sur 30 m entre le quai Jules Courmont et la rue Saint Bonaventure	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le quai Jules Courmont et la rue du Président Carnot	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur le quai Jules Courmont	
4133	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Boyer	côté pair, sur 40 m au droit du n° 4	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mercredi 1 mai 2019
4134	Association Centre 9 C'Est Neuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé de mode	des animations seront autorisées	Rue des Tanneurs	sur la place située à l'Ouest de la rue	Le samedi 6 avril 2019, de 17h à 22h
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 6 avril 2019, 12h, jusqu'au dimanche 7 avril 2019, 0h
4135	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Quai du Commerce	entre la rue du Four à Chaux et la rue Rhin et Danube	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au jeudi 4 avril 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
4136	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Weill	partie comprise entre la rue Bugeaud et la rue Cuvier	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Professeur Weill	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
4138	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Bouquetiers	trottoir Sud	Les lundi 1 avril 2019 et mardi 2 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4139	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	côté impair, sur 10 m au droit du n° 15	Le lundi 8 avril 2019, de 6h à 13h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4140	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bossuet	partie comprise entre la rue Boileau et l'emprise de chantier	A partir du mardi 26 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Garibaldi	partie comprise entre la rue de Sèze et la rue Bossuet	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bossuet	partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	
				Rue Garibaldi	sens Nord / Sud, voie Ouest sur 30 m au Nord de la rue Bossuet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Garibaldi	partie comprise entre la rue de Sèze et la rue Bossuet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	A partir du mardi 26 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
4141	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Fulchiron	par tronçons successifs sur le trottoir situé au droit des zones de chantier, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		par tronçons successifs au droit des zones de chantier	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		par tronçons successifs, les dispositions notifiées dans cet article s'appliqueront 48 h après la pose de la signalisation temporaire interdisant le stationnement et pour une durée maximum de 48 h	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 17h
4142	Ville de Lyon - Direction de l'éclairage urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de maintenance de l'éclairage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue Burdeau	sur le trottoir situé au droit des n° 36 à 44, lors des phases de présence et d'activité	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre les n° 36 et 44	
4143	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue du Doyenné	sur 5 m en face du n° 9	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mercredi 1 mai 2019
			l'accès, la circulation et l'arrêt des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Ferrachat	pour accéder au n° 15 du lundi 7h00 au samedi 19h	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mercredi 1 mai 2019, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Doyenné	en face du n° 9	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mercredi 1 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4144	Entreprise Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Poivre	sur 10 m côté impair à l'Est de la place Sathonay	A partir du mardi 2 avril 2019 jusqu'au jeudi 2 mai 2019
4145	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Favorite	au droit des n° 18 à 20, lors des phases de présence et d'activité des équipes de la Métropole sur l'emplacement PTT situé au droit du n° 6 lors des phases de présence et d'activité des équipes de la Métropole sur l'emplacement PTT situé au droit du n° 6 au droit des n° 18 à 20	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 13h à 17h
4146	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue autoportée de 60 tonnes	la circulation des piétons sera interdite l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée de la Grande Côte Rue du Bon Pasteur	sur l'esplanade située au Sud de la rue du Bon Pasteur, sous la charge au droit de la zone de levage sur l'esplanade située au Sud de la rue du Bon Pasteur des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 40	Le jeudi 4 avril 2019, de 7h30 à 17h30
4147	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la piste cyclable sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Plasson et Chaize	entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini sens Ouest/Est, entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 5	Le mercredi 3 avril 2019
4148	Entreprise Cym Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté impair, sur 9 m au droit du n° 11	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mercredi 8 mai 2019
4149	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai du Docteur Gailleton	sur 20 m, au droit du n° 33	Le lundi 1 avril 2019, de 9h à 16h Le lundi 1 avril 2019, de 7h30 à 16h30
4150	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Moselle	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue de la Meuse des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue de la Meuse	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4151	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Romarin	sur le trottoir situé au droit du n° 17, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 4 avril 2019, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Désirée et la rue Coustou	
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personnes sur la chaussée sera autorisée		au droit du n° 17	
4152	Association Si Tu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle de théâtre dans le cadre de la Nuit nomade	des animations seront autorisées	Place Raspail		Le jeudi 11 avril 2019, de 17h à 22h30
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 11 avril 2019, 9h, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 10 mètres, en face du n° 6	A partir du jeudi 11 avril 2019, 8h, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 0h
4153	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Duport	côté Sud, sur 20 m à l'Ouest du quai du Commerce	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019
				Quai Jaÿr	sur 10 m au droit du n° 17	
4154	Entreprise la Société Meetings	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée à la boutique Dinh Van	des animations seront autorisées sur le trottoir	Place des Jacobins	au droit du n° 5	Le jeudi 11 avril 2019, de 19h à 22h
			des installations seront autorisées sur le trottoir			Le jeudi 11 avril 2019, de 17h à 23h
4155	Entreprise l'Atelier Wild Architecture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Wild Party VI	des animations seront autorisées	Montée des Carmélites	au droit du n° 30	A partir du jeudi 11 avril 2019, 17h, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 0h
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 11 avril 2019, 8h, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du jeudi 11 avril 2019, 7h, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 17h
4156	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de vanne d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Charles Dufraine	sur 20 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4157	Entreprise C Kleen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	sur 20 m, au droit du n° 56	A partir du mardi 9 avril 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4158	Entreprise la Rutilante	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jean Moulin	sur 20 m, au droit du n° 11	Le lundi 15 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 15 avril 2019
4159	Etablissement le Cinoche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	au droit du n° 7, sur une longueur de 11 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4161	Etablissement Sempre Pizza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	au droit du n° 105, sur une longueur de 8,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4162	Etablissement Yoshi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	au droit du n° 5, sur une longueur de 15,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4163	Etablissement le Paddock	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	au droit du n° 46 sur une longueur de 13,90 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4164	Etablissement L et G	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	au droit du n° 6 sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4165	Entreprise la Boutique Tatiane de Freitas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'anniversaire de la boutique	des installations seront autorisées	Rue Bossuet	devant la boutique, au droit du n° 3	Le jeudi 11 avril 2019, de 10h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 mètres, devant la boutique située au droit du n° 3	Le jeudi 11 avril 2019, de 9h à 23h
4166	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon / Criter	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Villette	sens Nord-Sud, sur 20 m au droit du n° 20	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 20	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
4167	Association Médiatone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une représentation musicale dans le cadre de la Nuit nomade	des installations seront autorisées	Place du Traité de Rome		Le jeudi 11 avril 2019, de 18h à 19h30
			une prestation musicale sera autorisée			Le jeudi 11 avril 2019, de 18h30 à 19h
4168	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 20 m, au droit du n° 125	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir de bus à contre-sens			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4168	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté pair, sur 40 m en face du n° 125	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			un autre couloir de bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux		sur 20 m, au droit du n° 125	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019, de 9h à 16h
4169	Entreprise la Compagnie Cheval et Associés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement dans le cadre de la Nuit nomade	des installations seront autorisées	Place des Docteurs Charles et Christophe Mérieux		Le jeudi 11 avril 2019, de 17h30 à 20h
			un concert sera autorisé			Le jeudi 11 avril 2019, de 18h30 à 19h30
4170	Association Médiatone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une représentation musicale dans le cadre de la Nuit nomade	des installations seront autorisées	Place Jean Jaures		Le jeudi 11 avril 2019, de 20h à 21h30
			une prestation musicale sera autorisée			Le jeudi 11 avril 2019, de 20h30 à 21h
4171	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Germain David	sur 30 m, au droit du n° 4	Le mardi 16 avril 2019, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 4	
4172	Monsieur Christophe Ngo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	sur 15 m, au droit du n° 14	A partir du vendredi 29 mars 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019
4173	Entreprise Sp Confort	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	sur 5 m, au droit du n° 1	A partir du vendredi 29 mars 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
4174	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	côté impair, sur 10 m au droit du n° 33 bis	Le mercredi 24 avril 2019, de 7h30 à 16h30
4175	Association le Foyer notre dame des sans abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Firmin	côté pair, sur 20 m au droit du n° 14	Le vendredi 12 avril 2019, de 8h à 19h
4176	Entreprise Derichebourg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de la chaussée au droit de l'entreprise Sanofi	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise, au droit du véhicule de nettoyage	Boulevard Jules Carteret	au droit des n° 19/21 et n° 23	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au samedi 4 mai 2019, de 6h à 15h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et la configuration de la chaussée			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4177	Entreprise Derichebourg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue du Vercors	trottoir Nord, entre la passage du Vercors et l'avenue Tony Garnier	Les mercredi 3 avril 2019 et jeudi 4 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la passage du Vercors et l'avenue Tony Garnier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la passage du Vercors et l'avenue Tony Garnier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4178	Entreprises Ejl / Eurovia/ Coiro / Defillipis / Maia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Childebert	côté Sud, entre la rue de la République et la rue David Girin	A partir du jeudi 28 mars 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019
				Rue Jean de Tournes	côté Nord, sur 20 m au droit du n° 9	
				Rue Louis Paufique	côté Sud, sur 20 m à l'Est de la rue de la République	
				Rue Thomassin	côté pair, sur 20 m au droit du n° 32	
				Rue des Archers	des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest de la rue de la République	
				Rue Ferrandière	côté Nord, entre la rue de la République et la rue du Palais Grillet	
				Rue Childebert	côté Sud, sur 20 m à l'Est de la rue de la République	
Rue Ferrandière	côté Sud, sur 20 m à l'Est de la rue de la République					
4179	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Sévigné	entre la rue Mazenod et la rue de la Part Dieu	Le vendredi 29 mars 2019, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Mazenod et la rue de la Part Dieu	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Mazenod	
4180	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m, au droit du n° 141	Le vendredi 29 mars 2019
4181	Entreprise 2B Aménagement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une emprise de chantier	la mise en place d'un dépôt des matériaux sera autorisée	Rue du Boeuf	sur 9 m en face du n° 22	A partir du jeudi 28 mars 2019 jusqu'au samedi 30 mars 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier et une réduction de chaussée sera autorisée		sur 2 m sur la chaussée située au droit du n° 22	A partir du jeudi 28 mars 2019 jusqu'au samedi 30 mars 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 22, sauf du samedi 19h00 au lundi 7h00	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4182	Entreprise Derichebourg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de la chaussée au droit de l'entreprise Sanofi	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise, au droit du véhicule de nettoyage	Espace Henry Vallée	au droit du n° 14	Les lundi 29 avril 2019 et mardi 30 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et la configuration de la chaussée			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
4183	Entreprise Grdf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des recherches de fuites de gaz	la circulation des véhicules de recherches de fuites type VSR immatriculés CN 910 EB, CC 657 PX et CS 745 JX sera autorisée	dans certaines rues de Lyon	dans les couloirs réservés aux transports en commun	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
4184	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	côté Ouest	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 7h30 à 16h30
4185	Association Black Screen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de quartier	des animations seront autorisées	Rue Mazagan		Le dimanche 14 avril 2019, de 10h à 22h
			des installations seront autorisées			Le dimanche 14 avril 2019, de 9h à 23h
4186	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place des Cordeliers	sur 10 m, au droit de l'église Saint Bonaventure	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 22h à 5h
4187	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guilloud	sur 20 m au droit du n° 12 ter (devant le Millénium)	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au jeudi 4 avril 2019
4188	Entreprise Globale 2 S	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 20 m, au droit du n° 51	A partir du vendredi 29 mars 2019 jusqu'au mercredi 3 avril 2019
4189	Association Ekilibre Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Highline	l'installation d'un périmètre de sécurité et d'une file d'attente sera autorisée	Esplanade Raymond Barre		Le mardi 30 avril 2019, de 13h à 20h
4190	Entreprises Groupement Guintoli / Siorat / Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Spl Part Dieu	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Kimmerling		A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	sur 30 m, en face de la base de vie de chantier (zone Nord)	
				Avenue Félix Faure	sur le parking, entre le parking entre la rue Maurice Flandin et la rue Kimmerling	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4191	Associations Cercle de la pensée juive libérale et Keren or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Yom Hashoah	des installations seront autorisées	Place Bellecour	sur le mail piétonnier situé à l'Est de la place	Le jeudi 2 mai 2019, de 6h30 à 19h
			la lecture publique des noms de déportés juifs de France sera autorisée			Le jeudi 2 mai 2019, de 9h à 18h
			l'accès et le stationnement des véhicules des officiels seront autorisés			Le jeudi 2 mai 2019, de 8h45 à 18h
4192	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Gorge de Loup		A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au lundi 15 avril 2019, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Grange	au droit des n° 29 et n° 40	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Gorge de Loup		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Grange	au droit des n° 29 et n° 40 des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 29 et n° 40	
4193	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Agnan	entre le n° 3 et le n° 5	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et le n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4194	Entreprise Richard Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bourgogne	trottoir Ouest, entre le n° 11 et n° 13	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au samedi 28 mars 2020, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 11 et n° 13	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au samedi 28 mars 2020
4195	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	côté Nord, sur 20 m à l'Est du quai Augagneur	A partir du mardi 2 avril 2019 jusqu'au mercredi 3 avril 2019
				Quai Victor Augagneur	sur 20 m, au droit du n° 24	
4196	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le passage d'une caméra (fuite sur conduite)	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Servient	trottoir Nord, au droit de la trémie du Centre Commercial de la Part Dieu	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
				Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Ouest, au droit de la Bibliothèque de la Part Dieu	
4197	Métropole de Lyon / entreprise Kéolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté Est, entre la rue du Général Gouraud et la rue du Docteur Carrier	A partir du vendredi 29 mars 2019 jusqu'au lundi 3 juin 2019
4198	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	l'accès et le stationnement seront autorisés pour les véhicules de l'entreprise Ballada et l'entreprise Thomas	Place Antonin Poncet		A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4199	Entreprise Bep Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
4200	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Dominique Perfetti	au droit du n° 1	Le lundi 1 avril 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 1, hors places réservées aux personnes à mobilité réduite	Le lundi 1 avril 2019, de 7h à 17h
4201	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri IV	entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Franklin	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
4202	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de pistes cyclables	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Fulchiron	par tronçons successifs au droit des zones de chantier située entre le pont Kitchner et le pont Bonaparte	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée par tronçons successifs entre le pont Kitchner et le pont Bonaparte	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4203	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition d'un sanitaire public	la circulation des véhicules à double sens sera autorisée	Place Chardonnet	chaussée Ouest, chaussée Sud et chaussée Est	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, la mise en place d'un périmètre de sécurité sur la chaussée sera autorisée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée Nord	
4204	Entreprises Groupement Guintoli / Siorat / Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Spl Part Dieu	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	au droit de la base de vie de chantier de l'entreprise Guintoli	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au dimanche 1 mars 2020
4205	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	voie Sud entre la rue Waldeck Rousseau et le n° 82	A partir du mercredi 10 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair (Sud) entre la rue Waldeck Rousseau et le n° 82	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 10 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
4206	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus	Place Bellecour	sur 10 m, au droit du n° 3	Le mercredi 3 avril 2019, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4207	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Waldeck Rousseau	entre la rue Vauban et la place Général Brosset	A partir du jeudi 4 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Général Brosset	chaussée Sud, partie comprise entre la rue Juliette Récamier et la rue Waldeck Rousseau	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Recamier	sur 15 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 46	A partir du jeudi 4 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019
4208	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Maximin	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 20	Le jeudi 4 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Docteur Rebatel et la rue des Tuilliers	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre le n° 17 et n° 23	Le jeudi 4 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue du Docteur Rebatel	Le jeudi 4 avril 2019, de 9h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop			
4209	Etablissement Pomme de Pain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edgar Quinet	au droit du n° 7, sur une longueur de 4,60 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4210	Etablissement le Verdi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	côté pair, à l'Est du boulevard des Brotteaux, sur une longueur de 9 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4211	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égagement dans un lycée	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemel Lacour	côté Nord, entre l'avenue Jean Jaurès et le Mail de Fontenay	Le jeudi 4 avril 2019
4212	Etablissement Marza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeneuve	au droit du n° 4, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4213	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Rambaud	sens Nord/Sud, sur 15 m au droit du cours Verdun Rambaud	A partir du vendredi 5 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h
4214	Etablissement le Pélican	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Terme	au droit du n° 7, sur une longueur de 13 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4215	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair, entre le n° 158 et le n° 160	Le vendredi 5 avril 2019
4216	Etablissement Bistrot du Père	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	au droit du n° 43, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4217	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Cazeneuve	sens Sud/Nord, entre le n° 17 et la rue Xavier Privas	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			les véhicules seront autorisés à circuler dans le couloir de bus			
4218	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des panneaux de type B15/C18	Avenue du Point du Jour	sur 30 m de part et d'autre de l'impasse du Point du Jour	A partir du mercredi 27 mars 2019 jusqu'au mardi 2 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de l'impasse du Point du Jour	
4219	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	Impasse du Point du Jour	sur 30 m au Nord de l'avenue du Point du Jour, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 28 mars 2019, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre l'avenue du point du jour et le n° 2	Le jeudi 28 mars 2019
4220	Entreprise 3 R Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 12 m entre le n° 42 et la rue de Sèze	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mercredi 8 mai 2019
4221	Entreprises Eau du Grand Lyon/ Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte Marie	entre la rue Gelas et la rue de la Balme	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Gelas et la rue de la Balme	
4222	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bugeaud	entre le quai Général Sarrail et le n° 5	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le quai Général Sarrail et le n° 5	
4223	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'étanchéité à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 20 m, au droit du n° 249 (devant la MJC Rancy)	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
4224	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue de la Martinière	sur 7 m au droit du n° 24	A partir du vendredi 29 mars 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 24	
4225	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Désirée	au droit du n° 4	A partir du vendredi 29 mars 2019 jusqu'au mardi 9 avril 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 4	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4226	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des piétons sera déconseillée et s'effectuera par un cheminement réduit	Rue des Tourelles	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 27 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4227	Entreprises Eau du Grand Lyon / Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par des panneaux B15 et C18	Cours Eugénie	sur 30 m, au droit de la rue Pierre Bonnaud	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pierre Bonnaud	sens Est/Ouest, entre la rue Constant et le cours Eugénie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Eugénie	côté pair, entre le n° 34 et n° 36	
			une interdiction de tourner à droite sera signalée par un panneau B2B	Rue Pierre Bonnaud	côté Nord, sur 20 m à l'Est du cours Eugénie au carrefour avec le cours Eugénie	
4228	Entreprises Asten / Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Desaix	entre la rue des Cuissiers et le Boulevard Vivier Merle	A partir du mercredi 10 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 10 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 16h
4229	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	sur 6 m en face de la façade située entre le n° 10 et la rue Grognard	A partir du vendredi 29 mars 2019 jusqu'au dimanche 7 avril 2019
4230	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre le n° 314 et le n° 316	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 314 et le n° 316	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h30 à 16h30
4231	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Jeanne Marie Célu	au carrefour avec la rue d'Austerlitz	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue d'Austerlitz	entre la rue Aimé Boussange et la rue Jeanne Marie Célu	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4231	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Aimé Boussange et la rue Jeanne Marie Célu	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
				Rue Jeanne Marie Célu	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et la rue d'Austerlitz	
4232	Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de la chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Krüger	entre la rue Longefer et la rue Louis Cézard	Le mardi 16 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue du Docteur Victor Despeignes	entre le passage des Alouettes et la place J.Renaut	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Président Krüger	entre la rue Longefer et la rue Louis Cézard des deux côtés de la chaussée, entre la rue Longefer et la rue Louis Cézard	
				Rue du Docteur Victor Despeignes	des deux côtés de la chaussée, entre le passage des Alouettes et la place J.Renaut	
4233	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une dépose d'une palissade de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Tchécoslovaques	sur 50 m, au droit du n° 114	Le mercredi 17 avril 2019, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
4234	Etablissement la Ruche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudia	côté impair, sur une longueur de 6,50 m au Sud de la rue Gentil	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4235	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Victor et Roger Thomas	sur 50 m au droit du n° 33	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4236	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté impair, sur 10 m au droit du n° 53	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mardi 16 avril 2019
4237	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule pour une intervention sur clocher	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Antonin Poncet	côté Ouest, sur 6 m au droit du Clocher	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 8h à 17h
4238	Entreprises Guillet et Clavel / Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue de Gerland	sur 50 m de part et d'autre de la contre-allée Sud de la place Jean Jaurès	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4238	Entreprises Guillet et Clavel / Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre de la contre-allée Sud de la place Jean Jaurès	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019
4239	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claudius Collonge	trottoir pair, sur 50 m en face du n° 19	Le mercredi 3 avril 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Bichat et le cours Suchet	Le mercredi 3 avril 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 30 m au droit du n° 19	Le mercredi 3 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Bichat	Le mercredi 3 avril 2019, de 8h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop			
4240	Entreprise Vinci Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égouttage et d'enlèvement d'enrochements	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sera gérée par un homme-traffic	Berge Renata Tebaldi	au Sud du Pont Morand	A partir du lundi 1 avril 2019, 8h, jusqu'au jeudi 4 avril 2019, 17h
			l'accès et le stationnement seront autorisés			
4241	Entreprise Korloff	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 32	Le mercredi 3 avril 2019, de 7h à 19h
4242	Entreprise Lyon Pro Finitions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Place Croix Paquet	sur l'esplanade située au Sud du n° 27 montée Saint-Sébastien	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au dimanche 14 avril 2019
			l'accès aux arceaux pour deux roues sera impossible			
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
4243	Entreprise Abc Deme France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	sur 20 m, au droit du n° 3 bis	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
4244	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Jean Bouin	au droit du véhicule de levage (sauf samedis et dimanches)	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté Ouest, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4245	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des cycles sera interdite	Rue Franklin	dans la bande cyclable à contre sens, entre la rue Henri IV et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Victor Hugo et la rue Henri IV	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Victor Hugo et la rue Henri IV	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4246	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Docteur Carrier		A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
				Route de Vienne	entre la rue Audibert et Lavirotte et la rue Henri Barbusse	
				Rue Général André	entre l'avenue Viviani et l'avenue Paul Santy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Route de Vienne	entre la rue Audibert et Lavirotte et la rue Henri Barbusse	
				Rue Général André	entre l'avenue Viviani et l'avenue Paul Santy	
				Rue du Docteur Carrier		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Route de Vienne	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Audibert et Lavirotte et la rue Henri Barbusse	
				Rue Général André	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Viviani et l'avenue Paul Santy	
				Rue du Docteur Carrier	des deux côtés de la chaussée	
4247	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Desaix	côté impair, entre le n° 1 et le n° 3	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
4248	Entreprise Tecmobat Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	côté impair, sur 10 m au droit du n° 15	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mardi 16 avril 2019
4249	Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier Rue Terme		A partir du lundi 1 avril 2019, 7h, jusqu'au jeudi 4 avril 2019, 18h
4250	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bélier	côté impair, sur 20 m à l'ouest du quai Perache	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
4251	Entreprise Sape	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edouard Nieuport	côté pair, sur 17 m au droit du n° 30	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019
4252	Entreprise Art Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Quai Saint Vincent	sur 4 m au droit du n° 31, le demandeur devra se coordonner avec les entreprises intervenant pour la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 31	
4253	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Moselle	entre le n° 5 et n° 7	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4254	Entreprise Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus	Rue Gasparin	sur 15 m, au droit du n° 29	Le lundi 1 avril 2019
4255	Entreprise Oh Project Façade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 5 m, au droit du n° 14	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mercredi 3 avril 2019
4256	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de conduite de télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Pinel	côté pair, sur 20 m au droit du n° 146	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 7h30 à 17h
4257	Entreprise E Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 10 m, au droit du n° 31	A partir du mardi 2 avril 2019 jusqu'au mardi 16 avril 2019
4258	Entreprise Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble de purge sur façade	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	côté pair, entre le n° 40 et n° 42	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
4259	Entreprise Servipac Salazie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, au droit du n° 69	Le mercredi 3 avril 2019
4260	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de mettre en place des massifs d'espaces verts par la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	côté impair, entre le n° 3 et n° 11	Le lundi 8 avril 2019
4261	Entreprise Axis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	entre le n° 84 et la rue Jaboulay côté Ouest, entre le n° 84 et la rue Jaboulay	A partir du jeudi 28 mars 2019 jusqu'au mardi 18 juin 2019
4262	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bélissen	au droit du n° 26, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise au droit du n° 26	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
4263	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions sur un mât d'éclairage pour le compte de la Ville de Lyon au moyen d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Viviani	chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre l'impasse du Puiseur et la rue Ernest Renan côté impair, entre l'impasse du Puiseur et la rue Ernest Renan	A partir du samedi 30 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 7h30 à 17h
4264	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	au droit des n° 6 / 8	A partir du vendredi 5 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4265	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chevreul	sur 15 m au droit du n° 79	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mardi 16 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, sur 15 m au droit du n° 79	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4266	Entreprise Biau Guilhem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 24	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019
4267	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai du Docteur Gailletton	entre la rue des Remparts d'Ainay et l'Hôtel Sofitel	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre la rue des Remparts d'Ainay et l'Hôtel Sofitel	
4268	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Chardonnet	entre le n° 23 et le n° 33	A partir du mardi 2 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Burdeau		
				Place Chardonnet		
4269	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Combattants d'Afrique du Nord 1952-1962	sur 35 m à l'Ouest de la rue Joannès Masset	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 35 m à l'Ouest de la rue Joannès Masset	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4270	Entreprise Solyper	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 9	Le mercredi 3 avril 2019, de 7h à 19h
4271	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par des panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Allée Pierre de Coubertin	entre le n° 19 et n° 21	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 19 et n° 21	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4271	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	un pont lourd sera positionné sur la fouille, hors période du chantier, afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules	Allée Pierre de Coubertin	entre le n° 19 et n° 21	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
4272	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques de la future ligne du métro E	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Favorite	entre les n° 25 à 35	A partir du samedi 13 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4273	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dugas Montbel	sens Ouest/Est, entre la rue Delandine et le quai Perrache	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Quai du Docteur Gailleton	sens Nord/Sud, entre la rue Duhamel et l'entrée de l'autoroute A7	
				Quai Perrache	sens Nord/Sud, entre la rue du Bélier et le cours Suchet	
4274	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Auguste Comte	entre la rue St Hélène et la rue Sala	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mardi 9 avril 2019, de 9h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 21	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mardi 9 avril 2019
4275	Groupe Scolaire Philibert Delorme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du carnaval de l'école	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Vincent de Paul		Le mardi 9 avril 2019, de 10h à 10h15
			une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	Rue Audibert et Lavirotte		Le mardi 9 avril 2019, de 9h30 à 10h30
				Rue Saint Vincent de Paul		
				Route de Vienne		
				Rue Pierre Delore		
				Place Belleville		
4276	Association Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la Scène de musiques actuelles au Périscope	des installations et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés	Rue Delandine	au droit du n°13	A partir du lundi 15 avril 2019, 14h, jusqu'au mardi 16 avril 2019, 2h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 15 avril 2019, 12h, jusqu'au mardi 16 avril 2019, 2h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4277	Association Pôle social et éducatif du jeu d'échecs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'initiations au jeu d'échecs	des animations d'échecs seront autorisées	Place Gabriel Péri		Les samedi 29 juin 2019 et samedi 13 juillet 2019, de 14h30 à 18h30
						Les samedi 8 juin 2019 et samedi 15 juin 2019, de 14h30 à 18h30
			des animations seront autorisées			Le samedi 11 mai 2019, de 14h30 à 18h30
						A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au samedi 20 avril 2019, de 14h30 à 18h30
4278	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création de conduite télécom	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Ampère	y compris le stationnement pour les deux roues	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
4279	Association Conseil de coordination des organisations arméniennes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la commémoration du 104 ^{ème} anniversaire du génocide des arméniens en 1915	des installations seront autorisées	Place Antonin Poncet		Le mercredi 24 avril 2019, de 9h à 20h30
			une cérémonie commémorative sera autorisée			Le mercredi 24 avril 2019, de 17h30 à 20h
4280	Entreprises Groupement Guintoli/ Siorat/ Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	l'arrêt sera limité pour une durée de 5 minutes pour la pose et dépose des enfants à la crèche	Rue Kimmerling	sur 15 m, en face du n° 4 (sur le trottoir)	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et pour la dépose minute de la crèche			
4281	Entreprise France Enseigne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'enseignes à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Grôle	entre la rue du Président Carnot et la rue Saint Bonaventure	A partir du mardi 2 avril 2019 jusqu'au jeudi 4 avril 2019, de 7h30 à 18h
				Rue du Président Carnot	entre la rue Grôle et la rue Saint Bonaventure	
				Rue Saint Bonaventure	entre la rue du Président Carnot et la rue Grôle	
				Rue du Président Carnot	entre la rue Grôle et la rue Saint Bonaventure	
				Rue Grôle	entre la rue du Président Carnot et la rue Saint Bonaventure	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4281	Entreprise France Enseigne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'enseignes à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Grôle	entre la rue du Président Carnot et la rue Saint Bonaventure	A partir du mardi 2 avril 2019 jusqu'au jeudi 4 avril 2019, de 7h30 à 18h
				Rue du Président Carnot	entre la rue Grôle et la rue Saint Bonaventure	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Bonaventure	entre la rue du Président Carnot et la rue Grôle	
				Rue du Président Carnot	côté pair, entre la rue Grôle et la rue Saint Bonaventure	
4282	Entreprise Tenareze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée de la Grande Côte	entre la rue Burdeau et le n° 71 b	Le vendredi 5 avril 2019, de 7h à 19h
			la mise en place d'une benne sera autorisée		pour accéder au n° 5 rue Burdeau	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
4283	Entreprise Si2P Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	sur 15 m au droit du n° 8 (à l'Ouest des emplacements Vélos)	Le jeudi 4 avril 2019, de 13h à 19h
4284	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de station vélo v	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Philomène Magnin	sur 25 m, en face du n° 4/6	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 25 m en face du n° 4/6	
4285	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours de Verdun Gensoul	entre le n° 9 et le n° 21	A partir du vendredi 5 avril 2019 jusqu'au lundi 8 avril 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4286	Entreprise la Compagnie des télécoms et réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Cuirassiers	sur 20 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 8 avril 2019, 22h, jusqu'au mardi 9 avril 2019, 4h
4287	Entreprises Asten / Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Desaix	entre la rue des Cuissiers et le Boulevard Vivier Merle	A partir du mardi 9 avril 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 9 avril 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019, de 7h30 à 16h
4288	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration du Mémorial des 44 Enfants d'Izieu	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	chaussée Nord, côté Sud, sur la partie comprise entre la rue Auguste Comte et le n° 5 à l'exception des emplacements réservés aux véhicules autopartage	Le lundi 8 avril 2019, de 6h à 11h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4289	Entreprise L'Académie de Ballet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un stage de danse au Conservatoire national supérieur de musique et de danse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	sur 10 mètres au droit du n°6	A partir du vendredi 12 juillet 2019 jusqu'au jeudi 18 juillet 2019
4290	Association des scouts et guides de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 15 mètres, au droit du n°153	Le vendredi 12 avril 2019, de 9h à 18h
						Les jeudi 18 avril 2019 et vendredi 19 avril 2019, de 9h à 18h
4291	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un mur végétal	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Annonciade	sur le trottoir au droit du mur végétal situé en face des n° 6 à 18, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du mur végétal situé en face des n° 6 à 18	
4292	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des interventions dans des chambres de réseaux de télécommunications	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Voir l'arrêté temporaire n° 2019 C 4292 publié dans ce BMO page 935		A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
4293	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Baptiste Say	sur 20 m au droit du n° 1	Les lundi 8 avril 2019 et mardi 9 avril 2019, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située au n° 1	
4294	Entreprise le Ninkasi - Kao	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions et l'organisation d'évènements	Le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Rue Marcel Merieux	sur 20 m, au droit du n° 267 (devant la salle du KAO)	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
4295	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Favorite	au droit des n° 8 à 12, la circulation des véhicules sera autorisée sur les emplacements de stationnement	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 8 à 12, zone de desserte comprise	
4296	Etablissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule médicalisé (collectes de sang)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	côté pair, sur 25 m au droit du n° 10	Le jeudi 11 avril 2019, de 7h à 14h
4297	Métropole de Lyon et l'entreprise Navly pour le compte de Navya Technologie et Keolis Groupe et vu l'avis favorable du Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une expérimentation de desserte du secteur des Docks à la Confluence par une navette autonome	la circulation des navettes autonomes Navya Arma transportant des passagers sera autorisée	Quai Rambaud	sur l'ancienne voie de chemin de fer	A partir du vendredi 29 mars 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019
				Quai François Barthélémy Arlès Dufour		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4297	Métropole de Lyon et l'entreprise Navly pour le compte de Navya Technologie et Keolis Groupe et vu l'avis favorable du Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une expérimentation de desserte du secteur des Docks à la Confluence par une navette autonome	la mise en place d'un conteneur pour permettre le remisage des navettes Navya Arma sera autorisée	Quai Rambaud	sur le parvis situé au Sud du bâtiment " la Sucrière"	A partir du vendredi 29 mars 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019
			le remisage des navettes Navya Arma sera autorisé les soirs et week-ends			
			les arrêts desservis sont les suivants	Cours Charlemagne		
				Passerelle		
				Magellan		
Salins						
				Sucrière		
4298	Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918		Le dimanche 28 avril 2019, de 16h à 22h
						A partir du jeudi 11 avril 2019, 17h, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 1h
						Les mardi 9 avril 2019 et mardi 30 avril 2019, de 18h45 à 1h
						Le samedi 6 avril 2019, de 18h à 21h
						Les jeudi 4 avril 2019 et vendredi 5 avril 2019, de 18h à 21h
						Les mardi 2 avril 2019 et lundi 8 avril 2019, de 18h45 à 1h
						Les mercredi 3 avril 2019 et lundi 29 avril 2019, de 17h45 à 1h
4299	Entreprise Sogea Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Jacques Louis Henon	partie comprise entre le n° 27 et 14	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 27 et 17	
4300	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Franklin Roosevelt	sur la chaussée principale et la contre-allée	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4300	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Cours Franklin Roosevelt	sur la chaussée principale au droit de la zone de chantier	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée principale et de la contre-allée	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
4301	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Jacques Louis Henon	entre le n° 87 et la rue Pétrus Sambardier	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mardi 23 avril 2019, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		chaussé Sud, sens Ouest-Est au droit de l'immeuble situé au n° 81	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m entre le n° 87 et la rue Pétrus Sambardier	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mardi 23 avril 2019
4302	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Jacques Louis Henon	entre le n° 87 et la rue Pétrus Sambardier	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sens Ouest-Est chaussée Sud au droit de l'immeuble situé au n° 83	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mardi 23 avril 2019, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m entre le n° 87 et la rue Pétrus Sambardier	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
4303	Entreprise Hm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bât d'Argent	sur 4 m sur le trottoir situé au droit du n° 10, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au lundi 22 avril 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 4 m sur le trottoir situé au droit du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 10	
4304	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage géotechnique sur terrain privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'arc	côté pair, sur 20 m au droit du n° 60	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h30 à 16h30
4305	Etablissement Opaline	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	en face du n° 38, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4306	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bugeaud	entre le quai Général Sarrail et le n° 5	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le quai Général Sarrail et le n° 5	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4307	Entreprise Lyon Ultra Run	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lyon urban trail	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Quai Saint Vincent	partie comprise entre la passerelle Saint Vincent et le pont de la Feuillée	Le dimanche 7 avril 2019, de 9h à 15h15
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 15 m, au droit du passage Mermet	Le dimanche 7 avril 2019, de 5h à 20h
4308	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hippolyte Flandrin	au droit du n° 14, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 4 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue des Augustins et la rue de la Martinière, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Les jeudi 4 avril 2019 et vendredi 5 avril 2019, de 8h30 à 16h30
			la circulation s'effectuera dans le sens Ouest-Est	Rue des Augustins	entre la rue Hippolyte Flandrin et la place Tobie Robatel, lors des phases de fermeture à la circulation de la rue Hippolyte Flandrin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flandrin	au droit du n° 16	A partir du jeudi 4 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019
			les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue des Augustins	au débouché sur la place Tobie Robatel, lors des phases de fermeture à la circulation de la rue Hippolyte Flandrin	
4309	Entreprise Mv Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Mail	partie comprise, entre la rue d'Austerlitz et la rue Dumenge	Le lundi 1 avril 2019, de 9h à 16h
4310	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Tilsitt	sur 30 m, au droit du n° 12	Le mercredi 3 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			Le mercredi 3 avril 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 3 avril 2019
4311	Entreprise Alliance Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5 et n° 7	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
4312	Métropole de Lyon et l'entreprise Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création provisoire d'un arrêt de bus	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Audibert et Lavirotte	côté Nord, entre le n° 99 et la route de Vienne	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au lundi 3 juin 2019
4313	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Boulevard Eugène Deruelle	côté pair, entre la rue Ney et la rue Masséna	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Ney et la rue Masséna	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4313	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Eugène Deruelle	côté pair, entre la rue Ney et la rue Masséna	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 17h
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence et la circulation des piétons sera gérée par un homme-traffic			
4314	Etablissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	côté pair, sur 10 m au droit du n° 58	Le jeudi 4 avril 2019
4315	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor Lagrange	trottoir Nord, entre la rue Camille Desmoulins et la contre-allée Est de l'avenue Leclerc	Le jeudi 4 avril 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Avenue Leclerc	sur la contre-allée Est, entre la rue Victor Lagrange et la rue Gustave Nadaud	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Victor Lagrange	entre la contre-allée Est de l'avenue Leclerc et la rue Camille Desmoulins	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Leclerc	sur la contre-allée Est, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Victor Lagrange et la rue Gustave Nadaud	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Victor Lagrange	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Camille Desmoulins et la contre-allée Est de l'avenue Leclerc	
				Avenue Leclerc	au débouché sur la contre-allée Est de l'avenue Leclerc	
4316	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Eugène Deruelle	trottoir pair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Ney	Les lundi 15 avril 2019 et mardi 16 avril 2019, de 21h30 à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m, à l'Ouest de la rue Ney	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Ney	
4317	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Baldassini		A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
				Rue Professeur Jean Bernard	entre la rue Saint Jean de Dieu et le boulevard Chambaud de la Bruyère	
				Rue Georges Gouy	entre la rue Simon Fryd et l'avenue Tony Garnier	
				Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre le n° 47 et la rue de l'Université	
				Rue André Bollier	entre la rue M. Félizat et l'allée Léopold Sédar Senghor	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4317	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre le n° 47 et la rue de l'Université	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
				Rue Georges Gouy	entre la rue Simon Fryd et l'avenue Tony Garnier	
				Rue Jean Baldassini		
				Rue Professeur Jean Bernard	entre la rue Saint Jean de Dieu et le boulevard Chambaud de la Bruyère	
				Rue André Bollier	entre la rue M. Félizat et l'allée Léopold Sédar Senghor	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Jean Bernard	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Jean de Dieu et le boulevard Chambaud de la Bruyère	
				Rue Jean Baldassini	des deux côtés de la chaussée	
				Rue André Bollier	des deux côtés de la chaussée, entre la rue M. Félizat et l'allée Léopold Sédar Senghor	
			Rue Georges Gouy	des deux côtés, entre la rue Simon Fryd et l'avenue Tony Garnier		
			Rue du Capitaine Robert Cluzan	des deux côtés, entre le n° 47 et la rue de l'Université		
4318	Entreprise Jaymot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair sur 10 m au droit du n° 58	Le vendredi 5 avril 2019
4319	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Hugues Guerin	entre le n° 6 et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 6 et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4320	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Bonaventure	trottoir Nord, entre le quai Jules Courmont et la rue du Président Carnot	Les jeudi 25 avril 2019 et vendredi 26 avril 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le quai Jules Courmont et la rue du Président Carnot	
			la circulation des véhicules sera interdite			Les jeudi 25 avril 2019 et vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur le quai Jules Courmont	Les jeudi 25 avril 2019 et vendredi 26 avril 2019, de 8h à 17h
4321	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'une grue à tour à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue André Bollier	entre le n° 40 et la rue du Rhône	Les mercredi 17 avril 2019 et jeudi 18 avril 2019, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4321	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'une grue à tour à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue André Bollier	entre la rue Marcel Mérieux et la rue du Rhône	Les mercredi 17 avril 2019 et jeudi 18 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop et seront gérés par du personnel de l'entreprise			
4322	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Mangini	entre le n° 7 et n° 11	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
4323	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	entre le n° 111 et n° 115	A partir du vendredi 29 mars 2019 jusqu'au lundi 15 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4324	Entreprise Brosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Avenue du Point du Jour	sur le parking situé à l'Est de l'allée Emmanuel Gounot	A partir du vendredi 29 mars 2019 jusqu'au lundi 29 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la place PMR, côté Est du parking situé à l'Est de l'allée Emmanuel Gounot	
					sur les 10 premiers emplacements situés côté Sud du parking situé à l'Est de l'allée Emmanuel Gounot pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une place PMR provisoire	
4325	Entreprise Cym Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Imbert Colomès	sur 9 m au droit des n° 14/16	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mercredi 10 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 14/16	
4326	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villon	sur 30 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 12	
4327	Entreprise Erb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	sur 6 m en face des emplacements Police situés au n° 19	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mercredi 1 mai 2019
4328	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des panneaux de type B15/C18	Avenue du Point du Jour	sur 30 m de part et d'autre de l'impasse du Point du Jour	A partir du mardi 2 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de l'impasse du Point du Jour	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4329	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Quatre Colonnes	sur 6 m au droit du n° 4 au droit du n° 4	A partir du mardi 2 avril 2019 jusqu'au jeudi 2 mai 2019
4331	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage de sol	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Vercors	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du mardi 2 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019, de 7h à 17h A partir du mardi 2 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019
4332	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Nestor	entre le n° 26 et n° 30 côté pair, entre le n° 26 et n° 30	A partir du jeudi 4 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
4333	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Bouquetiers	trottoir Sud	Les mercredi 3 avril 2019 et jeudi 4 avril 2019, de 9h à 16h
4334	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Deux Places	sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
4335	Entreprises Slpib/ Ribeiro Echaufaudage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le cheminement piétons et l'accès au parking souterrain devront être maintenus en permanence le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place des Célestins	côté Nord, sur 10 m	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au jeudi 4 avril 2019, de 7h30 à 17h
4336	Entreprise la Chambre de commerce italienne de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du village italien Italo et Bio	des animations seront autorisées des installations seront autorisées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Sathonay Rue Pierre Poivre Rue Louis Vitet Rue Hippolyte Flandrin	à l'exception de l'emplacement réservé aux PMR	A partir du jeudi 4 avril 2019 jusqu'au dimanche 7 avril 2019, de 10h à 22h A partir du mercredi 3 avril 2019, 9h, jusqu'au lundi 8 avril 2019, 12h A partir du mercredi 3 avril 2019, 12h, jusqu'au lundi 8 avril 2019, 8h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4336	Entreprise la Chambre de commerce italienne de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du village italien Italo et Bio	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fargues		A partir du mercredi 3 avril 2019, 12h, jusqu'au lundi 8 avril 2019, 8h
				Rue de Savy	à l'exception de l'emplacement réservé aux PMR	
4337	Collège Vendôme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du carnaval du collège	un défilé accompagné par une batucada sera autorisé sur les trottoirs	Rue Duguesclin		Le mercredi 10 avril 2019, de 9h50 à 12h
				Rue de Créqui		
				Rue Montgolfier		
				Rue Sully		
4338	Association l'ornithorynque	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival la Grande Côte en solitaire	des animations seront autorisées	Esplanade de la Grande Côte		Les mercredi 24 avril 2019 et jeudi 25 avril 2019, de 17h à 0h
				Montée de la Grande Côte		
				Esplanade de la Grande Côte		Les vendredi 26 avril 2019 et samedi 27 avril 2019, de 10h à 0h
				Montée de la Grande Côte		
			des installations seront autorisées	Esplanade de la Grande Côte		A partir du mercredi 24 avril 2019, 9h, jusqu'au dimanche 28 avril 2019, 20h
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	côté impair, sur 10 mètres, au droit du n° 49 à l'exception des emplacements réservés
			Rue René Leynaud		sur 15 mètres, au droit du n° 6	
			Rue des Tables Claudiennes		sur 5 emplacements en épi le long du Jardin des Plantes situés à l'Est de la rue Lucien Sportisse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	côté pair, sur 20 mètres entre le n° 38 et le n° 40 à l'exception des emplacements réservés	
			4339	Entreprise Bat Neslys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant
4340	Entreprise Roiret Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur enseigne à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Victor Hugo	au droit du n° 20	Le lundi 8 avril 2019, de 7h à 17h
4341	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	sur 30 m, au droit du n° 92 des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 92	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019
4342	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Professeur Grignard	trottoir Sud, entre le n° 50 et la rue Saint Jérôme	Le lundi 1 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier		entre la rue d'Anvers et la rue Saint Jérôme	
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4342	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue autoportée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Professeur Grignard	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue d'Anvers et la rue Saint Jérôme	Le lundi 1 avril 2019
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Saint Jérôme	Le lundi 1 avril 2019, de 9h à 16h
4343	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Avenue Général Frère	sens Ouest/Est, au droit du n° 90 et le n° 92	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mercredi 10 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, au droit du n° 90 et le n° 92	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, au droit du n° 90 et le n° 92	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mercredi 10 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4344	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour avec une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Saint Nestor	contre-allée Sud, entre le n° 8 et la rue Saint Gervais	Le jeudi 18 avril 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée principale des deux côtés de la chaussée, entre le n° 9 et la rue Saint Gervais	Le jeudi 18 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Sud, entre le n° 8 et la rue Saint Gervais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Sud au débouché sur la rue Saint Gervais	Le jeudi 18 avril 2019, de 7h à 18h
			les véhicules devront marquer l'arrêt sécurité Stop			
4345	Association Centre Social Laënnec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers		Boulevard Ambroise Paré	côté Nord, sur 40 mètres à l'Est de la rue du Professeur Joseph Nicolas	A partir du samedi 6 avril 2019, 14h, jusqu'au dimanche 7 avril 2019, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre la rue du Professeur Joseph Nicolas et l'impasse Jean Jaurès	
					des deux côtés, entre la rue du Professeur Joseph Nicolas et l'avenue Jean Mermoz	
4346	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Bourdeix	entre le n° 15 et n° 17	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 15 et n° 17	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4347	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des études géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Moselle	côté pair, sur 20 m au droit du n° 38	A partir du jeudi 4 avril 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4348	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'une station de Vélo'V	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marie-Madeleine Fourcade	côté Nord, entre le n° 6 et n° 8	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
4349	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre pour la Société Couage Ftto	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Tony Garnier	entre l'avenue Debourg et l'avenue Jean Jaurès	A partir du mardi 9 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 21h à 6h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Pierre Riboulet	des deux côtés de la chaussée	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Tony Garnier	entre l'avenue Debourg et l'avenue Jean Jaurès	
4350	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Bonaventure	trottoir Nord, entre le quai Jules Courmont et la rue du Président Carnot	Le lundi 29 avril 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le quai Jules Courmont et la rue du Président Carnot	
			la circulation des véhicules sera interdite			Le lundi 29 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur le quai Jules Courmont	Le lundi 29 avril 2019, de 8h à 17h
4351	Entreprise la Société de production capa drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une mini-série	la circulation des piétons sera interrompue lors des prises de vues	Boulevard de la Croix-Rousse	côté Sud entre la rue des Chartreux et la rue Tabareau	Le mercredi 3 avril 2019, de 19h30 à 23h
				Rue de la Tourette	à l'angle du boulevard de la Croix-Rousse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	côté Sud, sur la promenade entre la rue de la Tourette et le n° 80	A partir du mercredi 3 avril 2019, 8h, jusqu'au jeudi 4 avril 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bely	côté Nord, sur la partie comprise entre la rue Philibert Roussy et la place Edouard Millaud	
				Boulevard de la Croix-Rousse	côté Sud, au droit de la partie comprise entre la rue de la Tourette et le n° 80	
				Rue Bely	côté Sud, sur la partie comprise entre le n° 1 et le n° 9	
			l'installation de matériel technique sera autorisée sur les trottoirs	Boulevard de la Croix-Rousse	entre le n° 58 et le n° 65	A partir du mercredi 3 avril 2019, 18h, jusqu'au jeudi 4 avril 2019, 0h
4352	Entreprise la Société livestation diy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée dans le cadre du festival Nuits nomades	des animations seront autorisées	Rue de Bonald	au droit du n°14	A partir du jeudi 11 avril 2019, 17h, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 0h
				Rue Pasteur	au droit du n°40	
			des installations seront autorisées	Rue de Bonald	au droit du n°14	A partir du jeudi 11 avril 2019, 15h, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 1h
				Rue Pasteur	au droit du n°40	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	sur 10 mètres au droit du n°14	
				Rue Pasteur	sur 10 mètres au droit du n°40	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4353	Association House Nektar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement musical la Nuit nomade, open air	des animations seront autorisées	Place Saint Louis		Le jeudi 11 avril 2019, de 18h à 23h
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 11 avril 2019, 11h, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 10 avril 2019, 18h, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 0h
4354	Entreprise Conservatoire professionnel de musique de Bellaterra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert de musique classique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aimé Bousange	sur 20 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 1	Le samedi 13 avril 2019, de 17h à 19h
			une animation musicale sera autorisée	Esplanade du Gros Caillou		Le samedi 13 avril 2019, de 18h à 18h30
4355	Direction départementale de la sécurité publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Jules Favre	sur 20 m au droit des n° 10-12	Le samedi 6 avril 2019, de 8h à 14h
4356	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'installations d'un réseau Orange à l'intérieur d'une chambre France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de la Navigation	sur le carrefour avec la rue des Docks	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mardi 9 avril 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
4357	Entreprise Menuibat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
4358	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de chemisage d'un réseau d'eau potable sous stationnement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Stéphane Coignet	entre l'avenue Viviani et le n° 31	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4359	Entreprise Travaux d'assistance Petrolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°31	A partir du vendredi 5 avril 2019 jusqu'au mardi 16 avril 2019
4360	Métropole de la Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Professeur Joseph Renaut	entre la place du Professeur J. Renaut et la rue Louis Cézard	Le vendredi 19 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4361	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, sur 20 m au droit de la Bibliothèque de la Part Dieu	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 21h à 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4361	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	entre la rue Garibaldi et la trémie du Centre commercial de la Part Dieu	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 21h à 6h
					sur 100 m, à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mardi 2 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Garibaldi	trottoir Est, entre le bâtiment de la Cité administrative et la rue Servient	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mardi 2 avril 2019
				Rue Servient	trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Garibaldi	
		sur 20 m, au droit du n° 192				
		trottoir Nord, sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi				
4362	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier et de WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 10 m au droit du n° 84	A partir du jeudi 4 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
4363	Entreprise Promia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, sur 17 m au droit du n° 209	Le lundi 8 avril 2019
4364	Association Eglise russe Saint-Nicolas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Petite rue de la Viabert	côté pair (Ouest) entre la rue de la Gaité et la commune de Villeurbanne	Le samedi 6 avril 2019, de 7h à 18h
				Rue Sainte Geneviève	côté impair Est entre la rue Jean Broquin et la rue de la Gaité	
4365	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duroc	au droit du n° 14	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 14	
4366	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir pair (Sud), au droit de l'immeuble situé au n° 130	Le lundi 1 avril 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m, au droit de l'immeuble situé au n° 130	Le mercredi 3 avril 2019
4367	Entreprise Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Garibaldi	trottoir pair, sur 10 m au droit du n° 196	Le vendredi 26 avril 2019, de 7h30 à 16h30
						Les jeudi 2 mai 2019 et vendredi 3 mai 2019, de 7h30 à 16h30
4368	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement une opération de levage avec une grue automotrice de 150 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	sur le trottoir situé en face de la propriété au n° 157	Le mercredi 3 avril 2019, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4368	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de levage avec une grue automotrice de 150 tonnes	la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue dans les deux sens lors des phases de transfert des charges la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Chemin de Choulans	sur 100 m au droit du n°157	Le mercredi 3 avril 2019, de 9h à 16h
4369	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue André Bollier	entre le n° 40 et la rue du Rhône	Les mercredi 17 avril 2019 et jeudi 18 avril 2019, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Marcel Mérieux et la rue du Rhône	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et la rue du Rhône	Les mercredi 17 avril 2019 et jeudi 18 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop et seront gérés par du personnel de l'entreprise		au débouché de la rue Marcel Mérieux	
4370	Entreprise Lugis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bât d'Argent	sur le trottoir situé au droit du n° 18, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 4 avril 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera autorisée	Rue de la République	sens Nord-Sud entre la Rue du Bât d'Argent et la rue Grenette	
				Place des Cordeliers	sens Ouest-Est entre la rue de la République et le quai Jean Moulin	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Bât d'Argent	entre la rue de la République et la rue du Gare	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 18	
			les véhicules circulant auront obligation de tourner à droite		en débouchant sur la rue de la République de la partie de rue comprise entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la République	
4371	Entreprise Clemessy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un groupe électrogène mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Teinturiers	sur 10 m, au droit du n° 11	A partir du mercredi 1 mai 2019 jusqu'au samedi 1 juin 2019
4372	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de manutention	Rue Félissent	trottoir Sud, entre la rue de Marseille et la rue Béchevelin	A partir du jeudi 11 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue de Marseille et la rue Béchevelin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Marseille à la rue Béchevelin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4373	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	entre le n° 19 et le n° 25	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
4374	Entreprise Idéal Project Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai du Général Sarraill	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du mardi 9 avril 2019 jusqu'au mercredi 10 avril 2019, de 7h à 19h
4375	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 85	Le lundi 1 avril 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 10 avril 2019, de 7h à 17h
4376	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'un réseau d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de manutentions	Rue Béchevelin	trottoir Ouest, entre le n° 98 et n° 88B	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au lundi 15 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 98 et n° 88B	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, entre le n° 98 et n° 88B	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4377	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chazière	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 84	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 84	
4378	Entreprise Mdt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera gérée par du balisage et du personnel de l'entreprise, au droit de la fouille	Avenue des Frères Lumière	trottoir Sud, sur 20 m à l'Est de la rue Antoine Lumière	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, sur 20 m à l'Est de la rue Antoine Lumière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, sur 10 m au droit du n° 134	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4379	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement des camions d'approvisionnements	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hénon	des deux côtés de la chaussée, entre les n° 13 et 23	A partir du jeudi 4 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
4380	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place des Cordeliers	sur 10 m, au droit de l'église Saint Bonaventure	A partir du mardi 2 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 9h30 à 13h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4381	Entreprises Eau du Grand Lyon / Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Cours Eugénie	sur 30 m, au droit de la rue Pierre Bonnaud	Le mardi 30 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pierre Bonnaud	sens Est/Ouest, entre la rue Constant et le cours Eugénie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Eugénie	côté pair, entre le n° 34 et n° 36	
			une interdiction de tourner à droite sera signalée par un panneau B2B	Rue Pierre Bonnaud	côté Nord, sur 20 m à l'Est du cours Eugénie au carrefour avec le cours Eugénie	
4382	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis sous chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Paul Santy	entre le n° 64 et la rue Jean Sarrazin	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019
				Rue Jean Sarrazin	sur 20 m face au n° 6	
				Rue Varichon	entre le n° 3 et la rue Paul Santy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Jean Sarrazin	sur 20 m face au n° 6	
				Avenue Paul Santy	entre le n° 64 et la rue Jean Sarrazin	
				Rue Varichon	entre le n° 3 et la rue Paul Santy	
				Avenue Paul Santy	côté pair, entre le n° 64 et la rue Jean Sarrazin	
	Rue Varichon	côté impair, entre le n° 3 et la rue Paul Santy				
	Rue Jean Sarrazin	côté impair, sur 20 m face au n° 6				
4383	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de fibre optique sous stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	côté Sud, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019, de 8h à 17h
4384	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Laurent Carle	entre la rue de la Concorde et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue de la Concorde et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue de la Concorde et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre l'avenue Paul Santy et la rue de la Concorde	
4385	Entreprise France Enseigne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'enseignes à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Grólée	entre la rue du Président Carnot et la rue Saint Bonaventure	Les vendredi 5 avril 2019 et lundi 8 avril 2019, de 7h30 à 18h
				Rue Saint Bonaventure	entre la rue du Président Carnot et la rue Grólée	
				Rue du Président Carnot	entre la rue Grólée et la rue Saint Bonaventure	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4385	Entreprise France Enseigne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'enseignes à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grólée	entre la rue du Président Carnot et la rue Saint Bonaventure	Les vendredi 5 avril 2019 et lundi 8 avril 2019, de 7h30 à 18h
				Rue du Président Carnot	entre la rue Grólée et la rue Saint Bonaventure	
				Rue Saint Bonaventure	entre la rue du Président Carnot et la rue Grólée	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Grólée	entre la rue du Président Carnot et la rue Saint Bonaventure	
				Rue du Président Carnot	entre la rue Grólée et la rue Saint Bonaventure	
				Rue Saint Bonaventure	entre la rue du Président Carnot et la rue Grólée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Carnot	côté pair, entre la rue Grólée et la rue Saint Bonaventure	
		Rue Saint Bonaventure	côté Nord, entre la rue du Président Carnot et la rue Grólée			
4386	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, sur 15 m au droit du n° 46	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 16h30
4387	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un pompage de cave en urgence	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte Marie des Terreaux	entre la place de Terreaux et la rue Sainte-Catherine	Le mercredi 3 avril 2019, de 7h à 15h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située entre la place de Terreaux et la rue Sainte-Catherine	
4388	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	sur 10 m, au droit du n° 5	Le lundi 8 avril 2019
4389	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des cycles et des véhicules sera interdite	Rue du Bât d'Argent	sur la voie réservée aux bus située au droit du n° 1	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019
			la mise en place d'une emprise sera autorisée			
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
4390	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Constantine	sur la voie réservée aux bus située au droit du n° 6	A partir du mercredi 3 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 7h à 19h
			les bus auront obligation de quitter la voie réservée		au droit du n° 6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
4391	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseaux Télécom/ Orange	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jarente	entre la rue Victor Hugo et la rue d'Auvergne	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest de la rue Victor Hugo	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4392	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Rue Chavanne	sur 15 m, au droit du n° 3	A partir du mercredi 3 avril 2019, 7h, jusqu'au dimanche 7 avril 2019, 19h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 3		
4393	Entreprise Spr Sablage Pierre Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée du Gourguillon	au droit du n° 2, le passage des véhicules de sécurité sera maintenu en permanence	A partir du samedi 6 avril 2019 jusqu'au mercredi 10 avril 2019, de 7h à 19h	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 2		
4394	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bely	côté place Edouard Millaud sur 5 m en face de l'immeuble situé au n° 5	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019	
4395	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le mercredi 10 avril 2019, de 7h à 17h	
4396	Etablissement le Petit Bouclard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation musicale dans le cadre du festival Nuit nomade	des animations seront autorisées	Rue Grillet	sur le trottoir, à l'angle de la rue des Trois Pierres	Le jeudi 11 avril 2019, de 19h30 à 0h	
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 11 avril 2019, 18h30, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 0h30	
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du jeudi 11 avril 2019, 19h, jusqu'au vendredi 12 avril 2019, 0h	
4397	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon/ éclairage public	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contresens	Rue Delandine	entre la rue du Bélier et le cours Verdun Perrache	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mercredi 10 avril 2019, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir pair, sur 30 m au Nord de la rue du Bélier		
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Bélier	entre la rue Delandine et le cours de Verdun Perrache		
			la circulation des véhicules sera interdite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	côté impair, entre le n° 3 et la rue du Bélier		
4398	Association Cargo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la soirée de lancement Tigaly 2019	des animations seront autorisées	Rue Pasteur	au droit du n° 42	Le vendredi 19 avril 2019, de 17h à 0h	
			la circulation des véhicules sera interdite			entre la rue Salomon Reinach et la rue de Bonald	A partir du vendredi 19 avril 2019, 18h30, jusqu'au samedi 20 avril 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au droit du n° 42	A partir du vendredi 19 avril 2019, 8h, jusqu'au samedi 20 avril 2019, 1h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4399	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	accès au parking Indigo Bellecour	A partir du lundi 8 avril 2019 jusqu'au mercredi 10 avril 2019, de 7h30 à 16h30
4400	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	sur 10 m, au droit du n° 26	Le lundi 8 avril 2019, de 8h à 17h
4401	Association Aoa Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Zombie Walk dans le cadre du festival les Intergalactiques	des animations seront autorisées	Place Gabriel Rambaud	sur la partie Est située au Nord de la rue de la Martinière	Le jeudi 25 avril 2019, de 20h à 22h
			des installations seront autorisées		partie Est située au Nord de la rue de la Martinière	Le jeudi 25 avril 2019, de 8h à 0h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le jeudi 25 avril 2019, de 19h à 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés, sur la partie Est située au Nord de la rue de la Martinière
			une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	Rue des Capucins Passage de la Déserte Esplanade de la Grande Côte Rue Sergent Blandan Montée de la Grande Côte		Le jeudi 25 avril 2019, de 19h à 20h
4402	Entreprise Dir'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forage / inspection vidéo	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Archives	sur 20 m, en face du bâtiment de l'EFS Lyon Confluence	A partir du jeudi 11 avril 2019 jusqu'au samedi 13 avril 2019, de 7h à 18h
4403	Entreprise Fran Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	sur 10 m, au droit du n° 108	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au lundi 6 mai 2019
4404	Maison de l'enfance de la Duchère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du carnaval	un défilé accompagné par une fanfare sera autorisé sur les trottoirs	Place Abbé Pierre		Le vendredi 26 avril 2019, de 14h30 à 16h30
				Boulevard de la Duchère		
				Avenue du Plateau		
				Rue du Château		
				Rue Jean Fournier		
4405	Entreprise Picq Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de réfection de tuyau de descente à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	côté impair, sur 10 m au droit du n° 67	Le mercredi 17 avril 2019, de 7h à 16h
4406	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	sur 15 m, au droit du n° 30 (devant le restaurant le Jols)	Le mercredi 17 avril 2019, de 21h30 à 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4407	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 20 m, au droit du n° 41	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
4408	Université Lumière Lyon 2 / Madame Lisa Villard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un film	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue Ferrachat	entre la rue Bellièvre et la rue du Doyenné	Le dimanche 14 avril 2019, de 14h à 18h30
				Rue Juiverie		Le dimanche 14 avril 2019, de 9h à 13h
4409	Entreprise la Société de Production Réservoir Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une émission	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Veyron	sur 10 mètres au droit du n° 18	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019
						Le samedi 20 avril 2019
						A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - pendant la période du 18 au 22 mars 2019

DP 069 387 19 00562 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 114 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : Mme Nouali Noria 114 avenue Berthelot 69007 Lyon

DP 069 381 19 00563 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 rue Puits Gaillot Lyon 1er Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : le Marmaris 5 rue Puits Gaillot 69001 Lyon - Mandataire : M. Abou Eid Zulfikan

DP 069 389 19 00564 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 35-37 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 1197 m² - Demandeur : M. Coquard Georges 3 chemin des Balmes 69140 Rillieux

DP 069 386 19 00565 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 quai de Serbie Lyon 6ème Superficie du terrain : 346 m² - Demandeur : M. Arnaud Pascal 7 quai de Serbie 69006 Lyon

DP 069 383 19 00566 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 53 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 321 m² - Demandeur : Azur Catamarans Yachts Place Marechal Joffre 83400 Hyères - Mandataire : M. Caillat Patrick

DP 069 383 19 00571 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 168 cours la Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 512 m² - Demandeur : Poste-Immo Direction générale Centre-Est 10 rue Antonin Poncet 69218 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Van Boxesom Valérie

DP 069 383 19 00568 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 26b rue Saint-Isidore Lyon 3ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : M. Charvé Didier 26 b rue Saint-Isidore 69003 Lyon

DP 069 384 19 00569 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue Lebrun Lyon 4ème Superficie du terrain : 194 m² - Demandeur : Régie Mitanchet 2 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon - Mandataire : M. Guiard Denis

DP 069 381 19 00570 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 26 montée de Vauzelles Lyon 1er Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : M. Thevenet Cyril 26 montée de Vauzelles 69001 Lyon

DP 069 387 19 00571 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 61 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 616 m² - Demandeur : Mme Mons Caroline Passage Robert de Lavaissière 15000 Aurillac

DP 069 381 19 00572 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 rue Camille Jordan Lyon 1er Superficie

du terrain : 275 m² - Demandeur : Ateliers théâtre la mise en bouche 4 rue Jacquard 69004 Lyon - Mandataire : M. Thill Bruno

DP 069 387 19 00573 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 61 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 616 m² - Demandeur : M. Mons Georges Passage Robert de Lavaissière 15000 Aurillac

DP 069 386 19 00574 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Ravalement de façades, modification de toiture, démolition et reconstruction d'un local poubelles - Terrain : 63 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 577 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali

DP 069 388 19 00575 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 77 rue Pierre Delore Lyon 8ème Superficie du terrain : 284 m² - Demandeur : Soriev 10 rue Emile Zola 69190 Saint-Fons - Mandataire : M. Guillot Stéphane

DP 069 387 19 00576 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 76 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 311 m² - Demandeur : M. Amichot Jean Christophe 14 rue Maurice Bellemain 69005 Lyon

DP 069 385 19 00577 déposée le 18 mars 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 rue de la Quarantaine Lyon 5ème Superficie du terrain : 2111 m² - Demandeur : Mme Sausse Théodora 18 rue de la Quarantaine 69005 Lyon

DP 069 383 19 00578 déposée le 19 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 rue Mazenod Lyon 3ème Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : les assembleurs 12 rue Mazenod 69003 Lyon - Mandataire : M. Gayt Grégoire

DP 069 381 19 00579 déposée le 19 mars 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 44 quai Saint-Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 187 m² - Demandeur : le Grand Liban 74 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : M. Chamoun Marwan

DP 069 387 19 00580 déposée le 19 mars 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 50 rue d'Anvers Lyon 7ème Superficie du terrain : 158 m² - Demandeur : Roche et cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche Michèle

DP 069 384 19 00581 déposée le 19 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 141 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 218 m² - Demandeur : Crédit mutuel Lyon Croix-Rousse 143 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : Mme Grandclement Carole

DP 069 387 19 00582 déposée le 19 mars 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 263 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 1017 m² - Demandeur : Performis 2 place Gailleton 69002 Lyon - Mandataire : M. Dorangeon Pierre

DP 069 381 19 00583 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue des Augustins Lyon 1er Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : M. Teyssier Anthony 1068 route de Vienne 38150 Agnion

DP 069 384 19 00584 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Justin Godart Lyon 4ème Superficie du terrain : 91 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 19 00585 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue Justin Godart Lyon 4ème Superficie du terrain : 157 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 19 00586 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue Jeanne Marie Célu Lyon 4ème Superficie du terrain : 244 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 19 00587 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Jeanne Marie Célu Lyon 4ème Superficie du terrain : 476 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 19 00588 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Jeanne Marie Célu Lyon 4ème Superficie du terrain : 216 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 19 00590 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue Jeanne Marie Célu Lyon 4ème Superficie du terrain : 432 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 19 00591 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue Justin Godart Lyon 4ème Superficie du terrain : 140 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 19 00592 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue Justin Godart Lyon 4ème Superficie du terrain : 555 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 389 19 00593 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Remise en peinture d'un mur de clôture et des menuiseries - Terrain : 5 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème Superficie du terrain : 1723 m² - Demandeur : Mme Barthélémy Claire 5 rue Ernest Fabrègue 69009 Lyon

DP 069 381 19 00594 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Bouteille Lyon 1er Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Mme Duvert Isabelle 9 rue Bouteille 69001 Lyon

DP 069 383 19 00595 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Construction d'une terrasse surélevée - Terrain : 20 rue Chambovet Lyon 3ème Superficie du terrain : 653 m² - Demandeur : M. Mewton Nathan 20 rue Chambovet 69003 Lyon

DP 069 384 19 00596 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 402 m² - Demandeur : M. Repellin Jean Baptiste 307 chemin Fontanières 69350 la Mulatière

DP 069 387 19 00598 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 213 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 550 m² - Demandeur : M. Tourvieille Elliot 213 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

DP 069 381 19 00600 déposée le 20 mars 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 45 rue Bon Pasteur Lyon 1er Superficie du terrain : 287 m² - Demandeur : Régie Forteret Coppier 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Mandataire : Mme Fauchet Camille

DP 069 381 19 00601 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Construction d'une terrasse commerciale saisonnière - Terrain : 3 place Sathonay Lyon 1er Superficie du terrain : 9 m² - Demandeur : Hyppairs 3 place Sathonay 69001 Lyon - Mandataire : M. Imberti Aymeric

DP 069 382 19 00602 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 44 quai du Docteur Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : Quai 3 9 place des Terreaux 69001 Lyon - Mandataire : M. Maitre Benoit

DP 069 381 19 00603 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 22 rue Pouteau Lyon 1er Superficie du terrain : 78 m² - Demandeur : Smida Annie 4 rue des Glycines 69330 Meyzieu

DP 069 389 19 00604 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 7 rue de la Gravière Lyon 9ème Superficie du terrain : 955 m² - Demandeur : M. de Lattre Alexis 30 rue Chazière 69004 Lyon

DP 069 383 19 00605 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 93 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : M. Benbouzid Yazid 9 rue Emile Zola 69200 Vénissieux

DP 069 387 19 00606 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 26 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 239 m² - Demandeur : M. Cabeza Jacques 13 avenue de Villepreux 92420 Vaucresson

DP 069 381 19 00607 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Diderot Lyon 1er Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : Mme Demarçq Pascale S.M.C. Località San Rocco 01032 Caprarola Italie

DP 069 382 19 00608 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue Gaspard André Lyon 2ème Superficie du terrain : 402 m² - Demandeur : Toscane 2 rue Gaspard André 69002 Lyon - Mandataire : Mme Descaillet Patricia

DP 069 386 19 00609 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 183 cours la Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 284 m² - Demandeur : Mme Jonville Catherine 330 chemin de l'Oursière 38330 Saint-Ismier

DP 069 386 19 00610 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 30 rue Malesherbes Lyon 6ème Superficie du terrain : 333 m² - Demandeur : Sas Amplim 6 rue du Petit Cheix 63600 Ambert - Mandataire : Mme Tamet Stéphanie

DP 069 383 19 00611 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Changement de menuiseries, ravalement de façade, modification de toiture - Terrain : 9 rue Elie Paris Lyon 3ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : Mme Marvel Jacqueline et M. Jottrand Jean 9 rue Elie Paris 69003 Lyon

DP 069 383 19 00612 déposée le 21 mars 2019 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 180 rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 364 m² - Demandeur : Magnum 36 allée Claude Dumont 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : Mme Bonnard Nathalie

DP 069 383 19 00613 déposée le 22 mars 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 126b avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du

terrain : 286 m² - Demandeur : Millidere 8 rue de la Ligne de l'Est 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Firat Ekrem

DP 069 386 19 00614 déposée le 22 mars 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 66 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : M. Debiesse Florian 66 cours Vitton 69006 Lyon

DP 069 383 19 00615 déposée le 22 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Mortier Lyon 3ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : M. Joulin Vincent 9 rue Mortier 69003 Lyon

DP 069 388 19 00616 déposée le 22 mars 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 179 rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 466 m² - Demandeur : M. Martelet Cyril 179 rue Bataille 69008 Lyon

DP 069 383 19 00617 déposée le 22 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 92 cours la Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 7312 m² - Demandeur : Keystone Lafayette 11 rue Jean Mermoz 75008 PARIS - Mandataire : M. Goldberger Philippe

DP 069 388 19 00618 déposée le 22 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 116 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : Alain Afflelou 116 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Balay Grégoire

DP 069 382 19 00619 déposée le 22 mars 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue Emile Zola Lyon 2ème Superficie du terrain : 1013 m² - Demandeur : M. Durantet Bertrand 11 rue Emile Zola 69002 Lyon

DP 069 382 19 00620 déposée le 22 mars 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 47 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 311 m² - Demandeur : Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 387 19 00621 déposée le 22 mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue du Repos Lyon 7ème Superficie du terrain : 4074 m² - Demandeur : Dr Chergui 8 rue du Repos 69007 Lyon - Mandataire : Mme Chergui Saida

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - pendant la période du du 18 au 22 mars 2019

PC 069 384 14 00335 M02 déposé le 21 mars 2019 Modificatif - Projet : Construction d'une résidence pour personnes âgées et création de 48 aires de stationnement - Surface créée : 9457 m² - Terrain : 81 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 16202 m² - Demandeur : Petites sœurs des pauvres 81 rue Hénon 69004 Lyon - Auteur : Aum 4 B Place Rouville 69001 Lyon

PC 069 383 16 00066 M01 déposé le 18 mars 2019 Modificatif - Projet : Démolition totale. Construction d'un bâtiment de 35 logements avec 36 aires de stationnement. - Surface créée : 1986 m² - Terrain : 2 bis - 4 rue Germain David Lyon 3ème Superficie du terrain : 1049 m² - Demandeur : Bouygues immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Pena Felipe - Auteur : Axe architecture 116 rue Hénon 69004 Lyon

PC 069 382 16 00088 M02 déposé le 18 mars 2019 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un bâtiment industriel en bureaux et espace culturel, modification de façade et installation de panneaux photovoltaïques - Surface créée : 4218 m² - Terrain : 69 - 70 quai Perrache Lyon 2ème Superficie du terrain : 7722 m² - Demandeur : Spl Lyon Confluence 73 rue Smith 69002 Lyon - Mandataire : M. Joutard Pierre - Auteur : Vurpas & associés 29 31 rue Saint-Georges 69005 Lyon

PC 069 388 16 00142 M02 déposé le 20 mars 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 56 logements, commerce en RDC et création de 65 aires de stationnement - Surface créée : 3842 m² - Terrain : 9 - 15 rue Berthe Morisot Lyon 8ème Superficie du terrain : 1693 m² - Demandeur : Scv Lyon Berthe Morisot 594 avenue Willy Brandt 59777 Euralille - Mandataire : M. le Gloanec Pierre-Marie - Auteur : Ataub & Arto architectes 65 cours de la Liberté 69003 Lyon

PC 069 385 18 00215 T01 déposé le 21 mars 2019 Transfert - Projet : Démolition partielle. Construction d'une maison individuelle et création de deux aires de stationnement - Surface créée : 156 m² - Terrain : 136 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 906 m² - Demandeur : M. Martin Fabrice 32 rue des Noyers 69005 Lyon - Auteur : M. Lignon Julien 18 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

PC 069 382 19 00065 déposé le 18 mars 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 29 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 1551 m² - Demandeur : Copro du 29 Place Bellecour 33 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Favre Didier - Auteur : Perspectives patrimoine 82 boulevard de la Croix-Rousse 69241 Lyon Cedex 04

PC 069 383 19 00066 déposé le 18 mars 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 48 m² - Terrain : 28 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème Superficie du terrain : 469 m² - Demandeur : M. Chouraqui Raphaël 16 rue François Villon 69003 Lyon

PC 069 387 19 00067 déposé le 19 mars 2019 - Projet : Réhabilitation et extension d'un local artisanal et démolition partielle - Surface créée : 160 m² - Terrain : 25 rue Saint-Jérôme Lyon 7ème Superficie du terrain : 640 m² - Demandeur : SCI du 25 rue Saint-Jérôme 77 rue de la Gare 69730 Genay - Mandataire : M. Pons Thierry

PC 069 389 19 00068 déposé le 20 mars 2019 - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux - Surface créée : 70 m² - Terrain : 5 impasse des Jardins Lyon 9ème Superficie du terrain : 6331 m² - Demandeur : SCI K du C Home 8 allée de Vilnius 83500 la Seyne Sur Mer - Mandataire : M. Remini Olivier - Auteur : Lecuelle Corinne 4 rue Baraban 69269 Lyon Cedex 02

PC 069 385 19 00069 déposé le 20 mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue des Trois Maries Lyon 5ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : Neowi Immobilier 26 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Mandataire : M. Aguera Raphaël

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - pendant la période du du 18 au 22 mars 2019

PD 069 389 19 00008 déposé le 21 mars 2019 - Projet : Démolition d'une véranda - Terrain : 61 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : M. Dechant Etienne 61 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - pendant la période du du 18 au 22 mars 2019

US 069 383 19 00135 déposé le 18 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 46 m² - Terrain : 78 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 1104 m² - Demandeur : Mme Lefier - Mandataire : Mme Delaval Brigitte - Auteur : Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 381 19 00136 déposé le 19 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 34,06 m² au 2ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 11 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : M. Loiseau Dimitry 11 rue René Leynaud 69001 Lyon - Auteur : Sici Simmoneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 387 19 00137 déposé le 18 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38,63 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 24 avenue Jean-François Raclat Lyon 7ème Superficie du terrain : 2519 m² - Demandeur : M. Bedida Jérôme 27 rue Turbil 69003 Lyon - Auteur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 387 19 00138 déposé le 18 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 17,59 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Etienne Rognon Lyon 7ème Superficie du terrain : 1180 m² - Demandeur : M. Bedida Jérôme 27 rue Turbil 69003 Lyon - Auteur : Nexity 87 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 383 19 00139 déposé le 18 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 117 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 110 m² - Demandeur : M. Lochard Guillaume 5 rue Denis Papin 69100 Villeurbanne - Auteur : Régie Saint Louis 264 rue Garibaldi 69003 Lyon

US 069 382 19 00141 déposé le 19 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 92 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 55 rue de la Bourse Lyon 2ème Superficie du terrain : 132 m² - Demandeur : Mme Dahan Jeannine 1 place des Cordeliers 69002 Lyon - Mandataire : Mme Tournonias Alice - Auteur : Régie Vincent Targe 50 rue de Marseille 69007 Lyon

US 069 382 19 00142 déposé le 19 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 quai Maréchal Joffre Lyon 2ème Superficie du terrain : 552 m² - Demandeur : Mme De Vaumas Bérengère 2 quai Maréchal Joffre 69002 Lyon - Auteur : Baratui 23 rue de Brest 69002 Lyon

US 069 381 19 00143 déposé le 19 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33,50 m² au 3ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 29 rue Bouteille Lyon 1er Superficie du terrain : 86 m² - Demandeur : M. Marcotte Dorian 1 place Sathonay 69001 Lyon - Auteur : Immo de France Rhône-Alpes 74 rue Francis de Préssencé 69100 Villeurbanne

US 069 381 19 00144 déposé le 22 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 37 m² au 3ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue Masson Lyon 1er Superficie du terrain : 110 m² - Demandeur : M. Debard Clément 6 a rue des Capucins 69001 Lyon - Auteur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 382 19 00145 déposé le 21 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44,52 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 quai Antoine Riboud Lyon 2ème Superficie du terrain : 61 m² - Demandeur : Mme Garbies Olivia 9 quai Antoine Riboud 69002 Lyon - Auteur : Sagnimorte Gestion 12 place Maréchal Lyautey 69006 Lyon

US 069 381 19 00146 déposé le 22 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47,74 m² au 4ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue du Gare Lyon 1er Superficie du terrain : 108 m² - Demandeur : M. Roger Denis la saulgeot 71640 GIVRY - Auteur : Fertoret 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon

US 069 384 19 00147 déposé le 22 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25,25 m² au 2ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 22 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème Superficie du terrain : 391 m² - Demandeur : M. Richaud Fabrice 92 impasse du Bief 69480 ANSE - Auteur : Sogelem Oralia 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon

US 069 388 19 00148 déposé le 22 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 79,43 m² en cabinet médical avec deux psychiatres - Terrain : 2 TER rue du Professeur Calmette Lyon 8ème Superficie du terrain : 619 m² - Demandeur : Mme Teston Anne-Laure 13 rue de Montbrillant 69003 Lyon - Auteur : Oralia Bagnères et Lépine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 388 19 00150 déposé le 22 mars 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 79,43 m² en cabinet médical avec deux psychiatres - Terrain : 2 TER rue du Professeur Calmette Lyon 8ème Superficie du terrain : 619 m² - Demandeur : Mme Brunel-Perreard Marion 32 rue Auguste Pinton 69008 Lyon - Auteur : Oralia Bagnères et Lépine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du du 18 au 22 mars 2019

DP 069 384 18 02237 Décision du 18 mars 2019 à M. Lambert Clément 19 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 cours d'Herbouville Lyon 4ème

DP 069 382 18 02284 Décision du 18 mars 2019 à Ville de Lyon - Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : place Carnot Lyon 2ème

DP 069 384 18 02332 Décision du 18 mars 2019 à lcf habitat Sud Est Méditerranée 124 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30-36 rue Duviard Lyon 4ème

DP 069 382 18 02362 Décision du 18 mars 2019 à Mme Berliet Nathalie 11 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 29 quai Gailleton Lyon 2ème

DP 069 389 18 02450 Décision du 19 mars 2019 à Mme Levaillant Catherine 3 rue des Villas 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue des Villas Lyon 9ème

DP 069 386 18 02466 Décision du 18 mars 2019 à Groupe Variance Ingénierie 73 t rue Francis de Préssencé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 33 rue Tronchet Lyon 6ème

DP 069 384 18 02468 Décision du 19 mars 2019 à Mme Flory Béatrice 82 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 82 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 384 18 02509 Décision du 19 mars 2019 à M. Thill Bruno 4 rue Jacquard 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 23 rue d'Austerlitz Lyon 4ème

DP 069 381 18 02529 Décision du 18 mars 2019 à Yaafa Falafel Company 17 rue d'Algérie 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 17 rue d'Algérie Lyon 1er

DP 069 385 18 02554 Décision du 18 mars 2019 à Mme Joulia-Cubizolles Martine 32 rue du Bœuf 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 rue du Bœuf Lyon 5ème

DP 069 386 18 02580 Décision du 19 mars 2019 à Nexity 87 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 42 rue Ney Lyon 6ème

DP 069 389 18 02604 Décision du 18 mars 2019 à M. Schawann Thierry 12 rue de la Persévérance 69009 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 12 rue de la Persévérance Lyon 9ème

DP 069 385 18 02620 Décision du 18 mars 2019 à Griveepicier Bistrotier 33 rue Cavenne 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 rue du Viel Renversé Lyon 5ème

DP 069 384 19 00005 Décision du 19 mars 2019 à Mme Barbier Marie-Dan 2 place Maréchal Bertone 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture et modification de toiture - Terrain : 2 place Marcel Bertone Lyon 4ème

DP 069 386 19 00012 Décision du 19 mars 2019 à Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Modification et réfection de toiture - Terrain : 46 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 386 19 00041 Décision du 19 mars 2019 à Mme Foussette Caroline 115 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 115 rue Tronchet Lyon 6ème

DP 069 384 19 00058 Décision du 18 mars 2019 à Sdc représenté par Fertoret Coppier 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 28-30 rue Philibert Roussy Lyon 4ème

DP 069 389 19 00088 Décision du 19 mars 2019 à Cellnex 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 52 rue Laure Diébold Lyon 9ème

DP 069 386 19 00121 Décision du 19 mars 2019 à Capri 2 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème

DP 069 383 19 00122 Décision du 18 mars 2019 à Sci du Carillon 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 89 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 386 19 00148 Décision du 19 mars 2019 à M. Joffraud Romain 60 rue Ney 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 60 rue Ney Lyon 6ème

DP 069 382 19 00153 Décision du 21 mars 2019 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue Président Carnot Lyon 2ème

- DP 069 389 19 00158 Décision du 19 mars 2019 à le bouchon de Vaise 34 rue de la Claire 69009 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 34 rue de la Claire Lyon 9ème
- DP 069 386 19 00161 Décision du 18 mars 2019 à Bourlon Ghiglione 2711 Gravier d'Allion 69970 Marennes - Projet : Installation d'un kiosque - Surface créée : 12 m² - Terrain : Quai Archille Lignon Lyon 6ème
- DP 069 386 19 00162 Décision du 18 mars 2019 à Bourlon Ghiglione 2711 Gravier d'Allion 69970 Marennes - Projet : Installation d'un kiosque - Surface créée : 12 m² - Terrain : Quai Archille Lignon Place Guignol Lyon 6ème
- DP 069 383 19 00168 Décision du 18 mars 2019 à M. Bardin Olivier 8 rue Martin 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue Martin Lyon 3ème
- DP 069 381 19 00169 Décision du 18 mars 2019 à Mme Berger Marion 87 b rue Edmond Locard 69005 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 place Tobie Robatel Lyon 1er
- DP 069 386 19 00172 Décision du 18 mars 2019 à Ferro 7 rue des Pâquerettes 69680 Chassieu - Projet : Installation d'un kiosque - Surface créée : 12 m² - Terrain : Quai Achille Lignon Allée du Parc aux Daims Lyon 6ème
- DP 069 384 19 00176 Décision du 19 mars 2019 à Ballada 4 rue Paul Vaillant Couturier 69310 Pierre-Bénite - Projet : Réfection de souches de cheminée - Terrain : 14 rue d'Austerlitz Lyon 4ème
- DP 069 383 19 00183 Décision du 22 mars 2019 à Serenity Bati 89 avenue des Bruyères 69150 Décines Charpieu - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue des Cerisiers Lyon 3ème
- DP 069 385 19 00186 Décision du 19 mars 2019 à Mme Claude Catherine 696 chemin de Combarinel 69390 Millery - Projet : Changement de destination d'un hébergement hôtelier en logement - Terrain : 12 montée du Gourguillon Lyon 5ème
- DP 069 383 19 00202 Décision du 22 mars 2019 à M. Bonte Martin 10 rue David 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Surface créée : 26 m² - Terrain : 10 rue David Lyon 3ème
- DP 069 385 19 00220 Décision du 18 mars 2019 à M. Barraud Yannick 14 impasse de l'Ecluse 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 56 rue Saint Georges Lyon 5ème
- DP 069 383 19 00221 Décision du 18 mars 2019 à M. Calle Raymond 19 rue de Montbrillant 69003 Lyon - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 19 rue de Montbrillant Lyon 3ème
- DP 069 385 19 00222 Décision du 18 mars 2019 à Mme Voita Pauline 60 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 60 quai Pierre Scize Lyon 5ème
- DP 069 385 19 00233 Décision du 19 mars 2019 à Baraillon Développement 12 allée du Baraillon 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Projet : Division parcellaire - Terrain : 3 impasse des Cytises Lyon 5ème
- DP 069 385 19 00236 Décision du 19 mars 2019 à M. Griffith Christophe 20 rue des Noyers 69005 Lyon - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 20 rue des Noyers Lyon 5ème
- DP 069 384 19 00244 Décision du 19 mars 2019 à GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69544 Lyon Cedex 03 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 6 rue Duviard Lyon 4ème
- DP 069 385 19 00247 Décision du 18 mars 2019 à Arro 2 rue des Trois Maries 69005 Lyon - Projet : Aménagement intérieur d'un local commercial - Terrain : 2 rue des Trois Maries Lyon 5ème
- DP 069 389 19 00248 Décision du 19 mars 2019 à M. Collard Xavier 212 avenue Barthélémy Buyer 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 13 m² - Terrain : 212 avenue Barthélémy Buyer Lyon 9ème
- DP 069 383 19 00251 Décision du 18 mars 2019 à Ecohlcite 1 rue Felix Rollet 69003 Lyon - Projet : Création d'une fresque murale - Terrain : 1 rue Félix Rollet Lyon 3ème
- DP 069 383 19 00255 Décision du 18 mars 2019 à M. Paret Nicolas 15 rue Saint Antoine 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 15 rue Saint Antoine Lyon 3ème
- DP 069 386 19 00266 Décision du 19 mars 2019 à M. Alonso Fabrice 12 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème
- DP 069 384 19 00268 Décision du 18 mars 2019 à Café des voyageurs 38 place des Pavillons 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 159 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème
- DP 069 383 19 00272 Décision du 18 mars 2019 à Médecins du monde 13 rue Sainte Catherine 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 11-15 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème
- DP 069 386 19 00275 Décision du 19 mars 2019 à M. Bechetoille Marc Antoine 93 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries avec modification de façade - Terrain : 91 rue Tête d'Or Lyon 6ème
- DP 069 386 19 00284 Décision du 18 mars 2019 à M. Melfi Claidio 185 rue Cuvier 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème
- DP 069 383 19 00286 Décision du 18 mars 2019 à M. Gallix Yannick 300 cours la Fayette 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 300 cours la Fayette Lyon 3ème
- DP 069 383 19 00293 Décision du 18 mars 2019 à Sci Bg 30 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 42 rue Voltaire Lyon 3ème
- DP 069 383 19 00301 Décision du 22 mars 2019 à Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Mortier Lyon 3ème
- DP 069 382 19 00303 Décision du 18 mars 2019 à Matahari 62 rue de Brest 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 62 rue de Brest Lyon 2ème
- DP 069 383 19 00308 Décision du 18 mars 2019 à Mme Bobrosky Célia 2 place du Château 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 27 m² - Terrain : 2 place du Château Lyon 3ème
- DP 069 389 19 00311 Décision du 19 mars 2019 à M. Bonfre Paul 9 chemin de la Chapelle 69140 Rillieux-La-Pape - Projet : Modification de façade - Surface créée : 14 m² - Terrain : 44 - 46 rue du Bourbonnais Lyon 9ème
- DP 069 386 19 00314 Décision du 18 mars 2019 à Ambiance Savanne 65 bis chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Construction d'un kiosque - Surface créée : 12 m² - Terrain : Quai Achille Lignon Lyon 6ème
- DP 069 383 19 00325 Décision du 18 mars 2019 à M. Archier Fabien 108 rue Trarieux 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 108 rue Trarieux Lyon 3ème
- DP 069 386 19 00337 Décision du 18 mars 2019 à Mme Vallin Florence 7 Chemin Neuf 69140 Rillieux la Pape - Projet : Installation d'un kiosque - Surface créée : 12 m² - Terrain : Quai Achille Lignon Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème
- DP 069 387 19 00349 Décision du 21 mars 2019 à Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 22 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème
- DP 069 385 19 00350 Décision du 19 mars 2019 à Génération façades 56 route de Brignais 69630 Chaponost - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 43 rue du Chazay Lyon 5ème
- DP 069 386 19 00357 Décision du 18 mars 2019 à M. Gareil Patrick le David 69170 Dième - Projet : Installation d'un kiosque - Surface créée : 12 m² - Terrain : Quai Achille Lignon Lyon 6ème
- DP 069 382 19 00369 Décision du 18 mars 2019 à SCI du Colibri 8 rue de Beaumont 42270 Saint-Priest-en-Jarez - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 place Antonin Poncet Lyon 2ème
- DP 069 385 19 00377 Décision du 18 mars 2019 à Mme Lemaistre Hélène 13 rue du Docteur Edmond Locard 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 13 rue du Docteur Edmond Locard Lyon 5ème

DP 069 383 19 00403 Décision du 18 mars 2019 à M. Lecante Thomas 2 rue Docteur Paul Diday 69003 Lyon - Projet : Remise en peinture d'une clôture avec extension d'une terrasse - Terrain : 2 rue Docteur Paul Diday Lyon 3ème

DP 069 383 19 00414 Décision du 18 mars 2019 à M. Rosfelder Benjamin 15 b rue Villebois Mareuil 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 15b rue Villebois Mareuil Lyon 3ème

DP 069 383 19 00418 Décision du 18 mars 2019 à M. Perlier Nicolas 38 rue Julien 69003 Lyon - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 38 rue Julien Lyon 3ème

DP 069 383 19 00423 Décision du 18 mars 2019 à Mme Jacus Petronela 10 rue Gabillot 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue Gabillot Lyon 3ème

Permis de construire délivré pendant la période du 18 au 22 mars 2019

PC 069 388 18 00344 - Arrêté du 21 mars 2019 à M. Kebaili Lakdar 79 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon - Projet : Démolition partielle, extension et réhabilitation d'une maison individuelle - Surface créée : 82 m² - Terrain : 5 rue Charpentier Lyon 8ème

Permis de démolir délivré pendant la période du 18 au 22 mars 2019

PD 069 389 19 00004 - Arrêté du 18 mars 2019 à Snfc mobilités 116 cours la Fayette 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 60 rue de Bourgogne Lyon 9ème